

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberté - Patrie



MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

Secrétariat permanent pour le suivi des politiques de réformes
et des programmes financiers (SP-PRPF)

RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DES REFORMES

*Suivi de la mise en œuvre des réformes dans les ministères
et institutions de l'Etat*

AU PREMIER SEMESTRE 2026

août 2026

Sigles et abréviations

AIGE	Aéroport international Gnassingbé Eyadema
ANID	Agence nationale d'identification
ARCOP	Autorité de régulation de la commande publique
BM	Banque mondiale
BOAD	Banque ouest africaine de développement
BSC	Budget sensible au climat
CAS	Comptes d'affectation spéciale
CEET	Compagnie énergie électrique du Togo
CFE	Centre de formalités des entreprises
CFMI	Centre de formation au métier de l'industrie
CGAF	Compte général de l'administration des finances
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNE	Conseil national de l'eau
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
DF	Direction des finances
DBSC	Document budgétaire sensible au climat
DBSG	Document budgétaire sensible au genre
DCIG	Direction des centres des impôts du Golfe
DELFI	Direction des études et de la législation financière et comptable
DGEAE	Direction générale des études et analyses économiques
DGBF	Direction générale du budget et des finances
DGDN	Direction générale de la documentation nationale
DGTCP	Direction générale du trésor et de la comptabilité publique
DNCCP	Direction nationale du contrôle de la commande publique
DNCF	Direction nationale du contrôle financier
DOFR	Direction des opérations fiscales régionales
DPBEP	Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle
DTRF	Direction des transports routiers et ferroviaires
EMAPE	Exploitations minières artisanales et à petite échelle
ENFPE	Ecole normale de formation des professeurs d'école
ENI	Ecole normale d'Instituteur
EPU	Examen périodique universel
ETFP	Enseignement technique et formation professionnelle
FAC	Fonds d'aide à la culture
FACT	Fonds d'appui aux collectivités territoriales
FMI	Fonds monétaire international
FNPC	Fonds national de promotion culturelle
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GUDEF	Guichet unique de dépôt des états financiers

IACOP	Institut africain de la commande publique
IFAD	Institut de formation en alternance pour le développement
INAM	Institut national d'assurance maladie
INSEED	Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MFB	Ministère des finances et du Budget
OSR	Outil de suivi des réformes
OTR	Office togolais des recettes
PAQEEB	Projet d'amélioration de la qualité et de l'équité de l'éducation de base
PEFA	Public expenditure and financial accountability
PIA	Parc industriel d'Adétikopé
PIP	Programme d'investissement public
PNAF	Plan national d'attribution de fréquences radioélectriques
PPP	Partenariat public-privé
PTBA	Plans de travail et budget annuel
RAP	Rapport annuel de performance
SG	Secrétariat général
SGG	Secrétariat général du gouvernement
SICA-UEMOA	Système interbancaire de compensation automatisé dans l'UEMOA
SIGE	Système d'information et de gestion de l'éducation
SIGFiP	Système intégré de gestion des finances publiques
SIGMAP	Système intégré de gestion des marchés publics
SIN	Société d'infrastructures numériques
SOLAF	Solution logicielle pour administration financière
SP-PRPF	Secrétariat permanent pour le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers
STAR-UEMOA	Système de transfert automatisé et de règlement dans l'UEMOA
SYDONIA	Système douanier automatisé
TOFE	Tableau des opérations financières de l'Etat
TPME	Très Petite et moyenne entreprise
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UPF	Unité de politique fiscale
WACA	Programme de gestion du littoral en Afrique de l'Ouest
ZAAP	Zone d'aménagement agricole planifiée

Table des matières

Sigles et abréviations	2
Résumé exécutif	5
Introduction.....	6
I- Méthodologie et dispositif de suivi	7
Examen et validation des réformes	7
Suivi de la mise en œuvre des réformes	7
Revue de mise en œuvre des réformes	7
Sources et consolidation des données.....	7
II- Analyse et développement — Etat d'avancement des réformes.....	9
II.1. Etat d'avancement de la mise en œuvre des réformes à fin juin 2026	9
II.1.1. Réformes prioritaires de la feuille de route gouvernementale Togo 2025	9
II.1.1.1. Réforme de la sécurisation foncière agricole (R1).....	9
II.1.1.2. Réforme de la réglementation numérique (R2).....	10
II.1.1.3. Modernisation du code du travail (R3)	11
II.1.1.4. Renforcement des mécanismes d'appui aux TPME (R4).....	11
II.1.1.5. Décentralisation et déconcentration de l'Etat (R5)	12
II.1.1.6. Réforme de la législation environnementale (R6).....	13
II.1.2. Réformes dans les différents ministères et institutions de l'Etat.....	15
II.1.2.1. Réformes relatives à l'axe 1 : renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et garantir la paix.....	15
II.1.2.2. Réformes relatives à l'axe 2 : dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie.....	23
II.1.2.3. Réformes relatives à l'axe 3 : Moderniser le pays et renforcer ses structures	27
III- Résultats et constats	45
Taux d'exécution physique et financière par ministère et institution.....	45
Tableau des taux d'exécution physique et financière.....	Erreur ! Signet non défini.
IV- Recommandations	47
Conclusion.....	49

Résumé exécutif

Chiffres clés à fin juin 2026 : 195 activités programmées : 42 réalisées, 153 en cours

- Taux d'exécution physique : **68,4%**
- Taux d'exécution financière : **63,3%**

Conformément au dispositif national de suivi des réformes, le Ministère des Finances et du budget (MFB), à travers le Secrétariat permanent pour le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers (SP-PRPF), a validé en début d'année 2026 les plans de travail et budgets annuels (PTBA 2026) en concertation avec l'ensemble des ministères et institutions de l'Etat. La mise en œuvre des réformes s'est poursuivie sur la base de la **Feuille de route gouvernementale 2020-2025**, arrivée à échéance mais maintenue comme cadre de référence en attendant l'adoption d'une nouvelle feuille de route.

A fin juin 2026, sur les 195 activités programmées, 42 ont été intégralement réalisées et 153 sont en cours d'exécution. Le taux moyen d'exécution physique a atteint 68,4%, traduisant une progression tangible, tandis que le taux d'exécution financière s'élève à 63,3%. Ces résultats témoignent d'avancées notables, mais soulignent également la nécessité de renforcer la coordination, de mobiliser davantage de ressources et d'améliorer la visibilité sur les financements des partenaires techniques et financiers, afin de consolider les acquis et d'accroître le niveau de performance au second semestre.

Il convient de rappeler que la programmation 2026 comporte **269 activités au total**. Ainsi, les résultats observés à mi-parcours représentent déjà une part substantielle de l'agenda fixé pour l'année. Cette dynamique traduit non seulement l'avancement des activités planifiées, mais aussi la capacité de pilotage et de suivi permettant d'anticiper la réalisation des activités restantes au second semestre.

Introduction

Au premier semestre 2026, la mise en œuvre des réformes prioritaires s'est poursuivie sur la base de la **Feuille de route gouvernementale 2020-2025**, arrivée à son terme mais maintenue comme cadre de référence en attendant l'élaboration d'une nouvelle feuille de route. Les ministères et institutions de l'Etat ont ainsi continué à aligner leurs actions sur les trois axes stratégiques de la FDR, dans une dynamique de continuité et de consolidation des acquis.

Le suivi de ces réformes, conduit par le Ministère des Finances et du Budget à travers le Secrétariat permanent pour le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers (SP-PRPF), s'est appuyé sur une approche collaborative intégrant les points focaux sectoriels, la Cellule CEDEAO-UEMOA, la Cellule climat des affaires et la Cellule présidentielle d'exécution et de suivi des projets prioritaires (CPES).

Ce dispositif a été renforcé par l'Outil de suivi des réformes (OSR), garantissant une meilleure coordination et une traçabilité accrue des actions. Les résultats enregistrés à fin juin 2026 témoignent des avancées notables dans la mise en œuvre des réformes prioritaires, ainsi que dans l'internalisation progressive des directives communautaires de l'UEMOA, notamment celles relatives à la gestion des finances publiques.

I- Méthodologie et dispositif de suivi

Le suivi de la mise en œuvre des réformes présentées dans ce rapport repose sur un dispositif structuré, piloté par le Secrétariat permanent pour le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers (SP-PRPF), et organisé autour de trois phases complémentaires à savoir : (i) l'examen et la validation des réformes, (ii) le suivi de leur mise en œuvre, (iii) ainsi que les revues et évaluations.

Examen et validation des réformes

En début d'année, le Secrétariat permanent pour le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers (SP-PRPF), en concertation avec les ministères et institutions de l'Etat, procède à l'examen et à la validation des matrices triennales des réformes. Ces matrices traduisent les ambitions et les axes de la Feuille de route gouvernementale et sont déclinées en plans de travail et budgets annuels (PTBA). Elles offrent ainsi une visibilité claire sur les activités à réaliser et sur les ressources financières mobilisées.

Suivi de la mise en œuvre des réformes

Au premier semestre, le SP-PRPF veille à ce que les réformes soient conduites conformément aux PTBA, en prenant au besoin des mesures correctives. Les informations sont collectées de manière régulière, avec une fréquence bimensuelle, et enrichies par des sessions de réunions trimestrielles, des rencontres bilatérales, des appels téléphoniques et des réunions extraordinaires destinées à lever les obstacles rencontrés.

Les sessions trimestrielles ont permis d'apprécier l'état d'avancement des réformes à travers deux réunions organisées au premier semestre 2026. Les rencontres bilatérales ont favorisé des échanges ciblés, apportant un appui technique aux points focaux sectoriels et aux correspondants thématiques chargés du suivi des réformes. Les appels téléphoniques ont constitué un outil de relance permanente, contribuant à dynamiser la mise en œuvre des activités programmées.

Par ailleurs, la plateforme informatique de suivi des réformes, dénommée OSR, a bénéficié d'améliorations dans le cadre du projet Bonne Gouvernance Financière. Ces évolutions ont renforcé ses performances en intégrant les outils de programmation (matrices triennales et PTBA) et en facilitant son utilisation par les différents acteurs, grâce à des sessions de formation dédiées.

Revues de mise en œuvre des réformes

Deux revues ont été programmées, l'une à mi-parcours qui fait l'objet de ce présent rapport et l'autre en fin d'année. Elles constituent des moments privilégiés pour présenter l'état d'exécution des réformes, analyser les difficultés rencontrées et proposer des mesures correctives afin d'améliorer la performance globale du processus.

Sources et consolidation des données

Le présent rapport d'état d'avancement des réformes à fin juin 2026 repose sur l'ensemble des informations collectées au cours du premier semestre. Ces données ont été consolidées grâce aux sessions de suivi, aux réunions bilatérales, aux échanges

téléphoniques, ainsi qu'aux consultations documentaires, offrant une vision complète et structurée de la progression des réformes.

II-Analyse et développement — Etat d'avancement des réformes

Cette section présente, de façon détaillée, l'état de mise en œuvre des réformes au premier semestre 2026. D'abord les six réformes prioritaires de la Feuille de route gouvernementale, puis les réformes conduites dans les différents ministères et institutions de l'Etat, classées selon les trois axes stratégiques de la FDR.

II.1. Etat d'avancement de la mise en œuvre des réformes à fin juin 2026

Au premier semestre 2026, l'état de mise en œuvre à mi-parcours des réformes met en lumière six (6) réformes prioritaires inscrites dans la Feuille de route gouvernementale Togo 2025. Cet état, traduit le suivi rigoureux des réformes opérationnelles conduites par les ministères et institutions de l'Etat, en parfaite cohérence avec les trois axes stratégiques de la FDR. Une attention particulière est portée aux avancées dans le domaine des finances publiques, levier essentiel pour consolider la gouvernance et assurer la soutenabilité des politiques publiques.

II.1.1. Réformes prioritaires de la feuille de route gouvernementale Togo 2025

Pour renforcer la mise en œuvre des différents projets, le gouvernement a initié six (6) réformes prioritaires dont l'état d'avancement se présente comme suit :

II.1.1.1. Réforme de la sécurisation foncière agricole (R1)

La mise en œuvre de la réforme R1 de la FDR se poursuit à travers la matérialisation de plusieurs mesures robustes. A la fin du mois de juin 2026, les résultats des activités liées à la R1 dans le secteur agricole se présentent comme suit :

Dans le cadre du Projet de développement rural de la plaine de Djagblé (PDRD), un remembrement parcellaire des terres a été réalisé, assorti d'une carte d'occupation par collectivité et par acquéreur. Ce processus est en attente de la prise d'un décret de déclaration d'utilité publique du périmètre hydroagricole. A cet égard une superficie totale de 1 547,78 hectares, dont 1 129,5 hectares constituent la zone d'extension du périmètre et 386,13 hectares représentent le périmètre hydroagricole aménagé, est à déclarer d'utilité publique.

En ce qui concerne la cartographie et la consolidation des terres, les acquis des années précédentes comprennent la consolidation de 37 000 hectares de terres agricoles, incluant les Zones d'aménagement agricole planifiées (ZAAP) et les bas-fonds aménagés au profit des producteurs, ainsi que 70 000 hectares cartographiés avec des levés topographiques précis. À ces résultats s'ajoutent 13 842 hectares cartographiés dans le cadre de la mise en œuvre de l'agropole de Kara. Par ailleurs, un plan de consolidation de 1 000 hectares de terres agricoles est en cours d'exécution depuis le mois de mai 2026.

Vingt-cinq (25) nouveaux sites identifiés, soit plus de 2500 hectares dont la sécurisation est prouvée, sont en cours d'aménagement en ZAAP au profit des exploitants agricoles des corridors d'intervention du Programme régional d'intégration des marchés agricoles (PRIMA-TOGO).

D'autres sites identifiés, sécurisés, aménagés et exploités dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agropole pilote de Kara, se poursuit. Au total plus de 30 ZAAP de 300 hectares en moyenne par ZAAP, soit plus de 13 842 hectares de terre sont mis en valeur pour l'exploitation du maïs, riz et soja. Dans le même sillage, des Blocs de production en régie de plus de 4 500 hectares sont sécurisés et aménagés pour l'exploitation du secteur privé.

Pour la campagne agricole de 2026, l'Agence de transformation de l'agriculture au Togo (ATA) poursuit l'accompagnement des exploitants des ZAAP (près de 100 ZAAP correspondant à plus de 10 000 hectares de terres aménagées) pour une exploitation plus rationnelle dans la gestion des terres agricoles.

Parallèlement, en vue de renforcer la résilience et l'adaptation des populations face au changement climatique, 180 hectares de terres dont 50 hectares sous pratique agroforestière, 30 hectares de vergers, 100 hectares de forêts communautaires, ont été aménagés et gérés selon des pratiques durables, capables de résister aux aléas climatiques et de renforcer l'adaptation des populations. .

Ces avancées illustrent l'engagement du MAPRASA à opérationnaliser la réforme R1 dans une logique inclusive et territorialisée, tout en répondant aux exigences de modernisation et de transparence dans la gestion du foncier rural.

II.1.1.2. Réforme de la réglementation numérique (R2)

Au premier semestre 2026, le gouvernement a poursuivi le renforcement de la cybersécurité à travers l'actualisation du cadre juridique de la société nationale Cyber Defense Africa (CDA). Le décret adopté en juin a élargi les missions de l'agence, lui permettant d'intervenir dans la conception, la production, la maintenance et la commercialisation de drones aériens, terrestres et maritimes. Cette évolution vise à doter le pays de capacités technologiques avancées, à protéger les infrastructures critiques et à accompagner les projets stratégiques liés à la souveraineté numérique. Elle marque une étape importante dans la modernisation de l'écosystème numérique national et dans la consolidation de la position du Togo comme acteur régional en matière de cybersécurité.

Dans le même esprit de modernisation et d'inclusion, l'identification biométrique a poursuivi sa progression avec l'extension des opérations de recensement dans la région des plateaux, où les enregistrements de masse ont démarré le 14 juin 2026.

Ces campagnes, pilotées par l'Agence nationale d'identification, visent à doter chaque citoyen d'une identité unique et sécurisée, condition essentielle pour l'accès aux services publics et sociaux. Elles contribuent également à la mise en place progressive d'un registre social national des personnes et des ménages, renforçant ainsi l'inclusion et la transparence dans la gouvernance publique.

L'élaboration du Code du numérique dans le cadre du Projet d'accélération numérique du Togo (PANT) a progressé au stade des travaux préparatoires et de consolidation juridique. Les consultations techniques se sont poursuivies au niveau du Ministère de l'efficacité du service public et de la transformation numérique, avec un effort d'harmonisation par rapport aux standards régionaux et internationaux. Le texte n'est pas encore finalisé ni adopté, mais les bases réglementaires sont en cours de structuration pour permettre sa soumission prochaine au Secrétariat Général du Gouvernement. Cette étape représente une avancée importante vers la mise en place d'un cadre légal moderne

garantissant la cybersécurité, la protection des données et la régulation des transactions électroniques.

II.1.1.3. Modernisation du code du travail (R3)

Dans le cadre du processus de modernisation de l'administration togolaise, le Ministère de la fonction publique, du travail et du dialogue social a inscrit, au titre du premier semestre 2026, trois (03) activités majeures dans le Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) des réformes.

Ces initiatives ont été engagées et présentent des niveaux d'exécution différenciés. Elles concernent l'élaboration des projets d'arrêtés relatifs à l'organisation et au fonctionnement des directions de gestion des ressources humaines dans six ministères pilotes, la mise en place d'un répertoire des emplois et des compétences dans deux ministères, ainsi que la numérisation des archives du personnel de l'Etat.

Dans une perspective de réorganisation institutionnelle, le Ministère a élaboré un projet de décret portant création d'une direction dédiée à la gestion des ressources humaines au sein des ministères et institutions.

A la suite de cette réforme, des avant-projets d'arrêtés relatifs à l'organisation et au fonctionnement des directions de gestion des ressources humaines dans six ministères pilotes ont été produits. Leur finalisation demeure conditionnée à l'adoption du décret de création desdites directions. Cette réforme vise à instaurer une gouvernance stratégique du capital humain et à accompagner la professionnalisation de la fonction publique, conformément aux orientations du nouveau Statut général de la fonction publique.

Par ailleurs, dans l'optique d'améliorer la gestion des ressources humaines, le MFPTDS a entrepris l'élaboration d'un répertoire des emplois et des compétences dans deux ministères. Ce dispositif permettra d'optimiser la gestion des ressources humaines en fournissant un référentiel clair des emplois et des compétences, afin de répondre efficacement aux besoins actuels et futurs de l'administration et, par conséquent, d'améliorer la qualité des services publics.

Enfin, la numérisation des archives du personnel de l'Etat constitue une composante essentielle du projet. Elle vise à préserver la mémoire administrative tout en facilitant l'accès aux informations de carrière. A ce stade, le projet de contrat a été élaboré et soumis à approbation. Ce chantier s'inscrit dans une dynamique plus large de digitalisation des archives portée par plusieurs institutions gouvernementales.

II.1.1.4. Renforcement des mécanismes d'appui aux TPME (R4)

Cette réforme vise à définir et à mettre en œuvre des plans d'accompagnement aux TPME à travers la facilitation de l'accès au financement et au foncier. Tout comme la réforme du code du travail, elle s'inscrit dans l'axe 3 et contribue à l'ambition 8 de la FDR qui vise à renforcer l'attractivité du pays auprès des investisseurs.

Dans le cadre de cette réforme, plusieurs instruments stratégiques ont été élaborés, notamment la Charte des TPME, la doctrine d'accompagnement des TPME, ainsi que la stratégie d'intervention de l'Agence nationale de développement des TPME (ADTPME), dont l'opérationnalisation progressive se poursuit.

Au cours du premier semestre 2026, plusieurs activités de réforme ont été mises en œuvre et ont permis d'enregistrer des avancées notables. La mise en œuvre de la Charte des TPME s'est poursuivie à travers des actions de sensibilisation et de promotion de l'adhésion des entreprises lors des événements organisés dans l'écosystème.

Les travaux d'élaboration de la Stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat féminin ont également connu des avancées significatives, avec la disponibilité d'une version provisoire du document stratégique.

Par ailleurs, l'harmonisation des outils d'accompagnement des TPME est en cours grâce à l'élaboration d'un référentiel de mise à niveau des Structures d'appui à l'entrepreneuriat (SAE), destiné à améliorer la qualité et la cohérence des services d'accompagnement.

Enfin, les travaux préparatoires à la mise en place d'un guichet unique d'information, d'orientation et de facilitation des procédures pré et post-crédation d'entreprises, dénommé « Clinique de l'Entrepreneuriat », sont engagés. Cette initiative bénéficie de l'implication progressive des structures publiques de l'écosystème entrepreneurial et de l'élaboration de la documentation de référence nécessaire à son opérationnalisation.

Par ailleurs, certaines activités structurantes demeurent à lancer, notamment le suivi de la mise en œuvre de la doctrine des TPME dans le processus d'accompagnement des entreprises, ainsi que le diagnostic des appuis aux TPME suivant les secteurs d'activité économique.

Ces avancées traduisent la poursuite des efforts engagés pour renforcer l'écosystème national d'appui aux TPME, améliorer la coordination des interventions des acteurs et préparer l'opérationnalisation de nouveaux mécanismes d'accompagnement adaptés aux besoins des entreprises togolaises.

II.1.1.5. Décentralisation et déconcentration de l'Etat (R5)

Le Togo a fait de la promotion de la gouvernance locale l'une de ses priorités. La réforme relative à la décentralisation vise à rapprocher l'administration centrale des administrés afin d'améliorer l'efficacité du service public.

Au cours du premier semestre 2026, sept activités ont été programmées. Parmi elles, une a été entièrement réalisée tandis que six sont en cours d'exécution. Les principales avancées enregistrées concernent l'élaboration des avant-projets de décrets relatifs aux compétences partagées entre l'Etat et les communes, la préparation des actions de vulgarisation de la Politique nationale de décentralisation (PoNaD) 2025-2034, l'accompagnement des collectivités territoriales dans la maîtrise d'ouvrage locale, ainsi que le renforcement des capacités des élus locaux et du personnel territorial.

L'une des réalisations majeures du semestre est l'opérationnalisation du deuxième niveau de décentralisation. Depuis le 20 janvier 2026, un appui a été apporté à l'élaboration des budgets des cinq conseils régionaux, permettant ainsi aux régions de disposer des instruments budgétaires nécessaires à l'exercice de leurs compétences. Dans cette dynamique, des dotations ont été mises à la disposition des collectivités au titre du FACT 2026, à hauteur de 5,5 milliards de F CFA pour les régions et 10,5 milliards de F CFA pour les communes, le 24 avril 2026.

Par ailleurs, concernant l'accompagnement des collectivités territoriales dans leur processus de planification du développement local, il convient de noter l'appui apporté aux sept (07) communes à se doter de leur plan de développement communal (PDC) sur les quatorze qui sont en cours d'élaboration. Ce qui a porté le nombre de communes disposant de PDC à quatre-vingt-huit (88) sur les cent dix-sept (117).

Pour les régions décentralisées, après la validation du guide national d'élaboration d'un plan de développement régional (PDR), il est mis en place un pool de formateurs de vingt-deux (22) membres qui ont bénéficié d'une formation en vue du déploiement des sessions de formation sur l'appropriation dudit guide par les acteurs régionaux.

S'agissant de la déconcentration administrative, le processus de renforcement des cabinets des préfets et des gouverneurs a été amorcé par l'affectation de nouveaux agents. La mise à disposition, le 15 mai 2026, de 84 cadres formés à l'ENA en gestion des collectivités locales, constitue une avancée importante pour renforcer ces structures déconcentrées en ressources humaines qualifiées, en dépit des taux d'exécution des activités qui demeurent encore modestes.

La mise en œuvre de la réforme a toutefois été confrontée à plusieurs contraintes, notamment les délais prolongés de concertation avec les ministères sectoriels, le démarrage tardif de certaines activités de vulgarisation et les difficultés liées au déploiement progressif des ressources humaines.

Pour le second semestre 2026, les priorités porteront sur la finalisation des projets de décrets relatifs aux compétences partagées, le lancement effectif de la vulgarisation de la PoNaD et du guide PDR, la poursuite des missions de suivi des investissements locaux, l'organisation de formations à l'intention des élus locaux, l'appui aux communes en cours d'élaboration de leur PDC ainsi que le renforcement des structures déconcentrées.

En définitive, malgré un niveau d'exécution encore partiel, la réforme a enregistré des progrès significatifs. Les efforts devront être intensifiés au second semestre afin d'accélérer l'atteinte des objectifs fixés et de renforcer l'impact des actions engagées sur la gouvernance territoriale au Togo.

II.1.1.6. Réforme de la législation environnementale (R6)

La réforme de la législation environnementale constitue l'une des priorités du Ministère de l'environnement, des ressources forestières, de la protection côtière et du changement climatique (MERFPCCC). Elle vise à moderniser le cadre juridique et institutionnel de la gouvernance environnementale afin de répondre aux défis liés à la conservation de la biodiversité, à la lutte contre les changements climatiques, à la gestion durable des ressources forestières et à la promotion du développement durable. Au cours du premier semestre 2026, les activités inscrites au Plan de Travail et budget annuel (PTBA 2026) ont connu des avancées significatives, traduisant une progression satisfaisante dans la mise en œuvre de cette réforme.

Dans le domaine de la gouvernance climatique, les travaux d'opérationnalisation de la loi portant lutte contre les changements climatiques ont été engagés. Les termes de référence relatifs à l'élaboration de son texte d'application ont été finalisés et inscrits au Budget d'investissement de l'Etat 2026. Leur mise en œuvre est en cours et permettra d'assurer l'application effective des dispositions prévues par cette loi.

Des progrès importants ont également été enregistrés dans le renforcement du cadre juridique des aires protégées. Le projet de loi portant création et gestion des aires protégées, adopté par le Gouvernement, a été transmis à l'Assemblée nationale où il poursuit son processus d'adoption. Afin de préparer son entrée en vigueur, les termes de référence relatifs à l'élaboration de deux textes d'application ont été élaborés et seront mis en œuvre au cours du 2e semestre 2026.

L'actualisation du cadre législatif environnemental a franchi une étape majeure avec la promulgation, le 24 mars 2026, de la loi-cadre révisée sur l'environnement. Cette nouvelle loi prend en compte les évolutions des politiques environnementales ainsi que les engagements internationaux du Togo. Dans son prolongement, les termes de référence pour l'élaboration de quatre textes d'application ont été préparés. Leur élaboration est en cours afin d'assurer l'opérationnalisation complète de cette réforme.

La modernisation de la législation forestière se poursuit avec l'achèvement de la révision de l'avant-projet de loi portant Code forestier. Après sa validation lors de l'atelier organisé les 24 et 25 avril 2025, le document est en cours de finalisation avant sa transmission au Secrétariat général du gouvernement. Cette réforme permettra de renforcer les mécanismes de gestion durable des ressources forestières et d'améliorer la conservation des écosystèmes.

En matière de conservation de la biodiversité, une avancée importante a été enregistrée avec l'élaboration de l'arrêté relatif au commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Cette activité a été entièrement achevée avec la signature de l'Arrêté n°036/2026/MERFPCCC/CAB/SG du 25 mars 2026, qui fixe les modalités d'établissement, de délivrance et d'utilisation des permis et certificats dans le cadre du commerce international des espèces menacées.

Sur le plan institutionnel, plusieurs réalisations majeures ont permis de consolider la gouvernance du secteur. La Direction des Ressources Humaines du ministère a été créée par l'Arrêté n°011/2026/MERFPCCC/CAB/SG du 23 janvier 2026 et a été immédiatement opérationnalisée grâce à la nomination de son Directeur. Le dispositif national de production de semences forestières a également été renforcé avec la création du Centre National des Semences Forestières par l'Arrêté n°002/MERFPCCC/CAB/SG du 9 janvier 2026, ainsi que la nomination de six chefs de centres régionaux.

La gouvernance des aires protégées a connu une avancée majeure avec la création des directions du Parc national Fazao-Malfakassa, de la Réserve de faune Abdoulaye et du Complexe des aires protégées de Togodo. Cette dynamique a été consolidée par la nomination, le 6 mai 2026, du Directeur général de l'Office National des Aires Protégées, ainsi que des conservateurs et comptables des trois aires protégées, permettant leur opérationnalisation effective.

A fin juin 2026, la mise en œuvre de la Réforme 6 présente un niveau d'exécution global satisfaisant. Les principales réalisations concernent notamment la promulgation de la loi-cadre révisée sur l'environnement, la signature de l'arrêté relatif à la mise en œuvre de la Convention CITES, la création et l'opérationnalisation de la Direction des Ressources Humaines, la mise en place du Centre National des Semences Forestières, ainsi que l'opérationnalisation des directions des aires protégées.

Les activités en cours, principalement consacrées à l'élaboration et à la finalisation de textes législatifs et réglementaires, contribueront à renforcer durablement le cadre

juridique national de protection de l'environnement, de conservation de la biodiversité, de gestion durable des ressources naturelles et de lutte contre les changements climatiques.

Les résultats obtenus à la fin du premier semestre 2026 traduisent la volonté du ministère à poursuivre la modernisation du cadre juridique et institutionnel du secteur de l'environnement. La poursuite des activités prévues au second semestre, notamment la finalisation des textes législatifs et réglementaires en cours d'élaboration, permettra de consolider les acquis de cette réforme et d'améliorer davantage la gouvernance environnementale, forestière et climatique du Togo.

II.1.2. Réformes dans les différents ministères et institutions de l'Etat

Les réformes sont initiées au niveau opérationnel dans les ministères et institutions de l'Etat afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la FDR. Ces réformes sont classées suivant les trois (03) axes de la feuille de route.

II.1.2.1. Réformes relatives à l'axe 1 : renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et garantir la paix

A travers cet axe, le gouvernement place la valorisation du capital humain au cœur de son action. Cette orientation se traduit par l'octroi d'une identité légale à chaque citoyen, la garantie d'une couverture sociale, l'accès équitable aux services de base pour tous, la promotion d'une éducation inclusive et accessible, alignée sur les exigences du marché du travail, ainsi que l'assurance d'un cadre sécuritaire juste et pacifié.

Dans cette perspective, des réformes multisectorielles sont engagées dans les domaines de la communication, de la santé, de l'accès à l'eau potable, des droits de l'Homme, de la protection sociale, de l'énergie, de l'éducation et de la justice, traduisant une volonté de transformation globale et durable.

II.1.2.1.1. Réformes du secteur de la communication : le Togo poursuit la modernisation de son paysage médiatique avec l'expansion des centres préfectoraux de l'ATOP et la montée en compétences des journalistes. Ces réformes, intègre les nouvelles structures audiovisuelles, visent à bâtir un système de communication plus moderne, inclusif et performant d'ici 2027.

La modernisation de l'Agence togolaise de presse (ATOP) se poursuit avec l'opérationnalisation de trois nouveaux centres préfectoraux (Akebou, Cinkassé et Mandouri), soit un taux de 75% conformément à la cible de quatre (04) centres en 2026. Ce résultat porte le nombre total de centres opérationnels à trente-quatre (34) sur la prévision des trente-neuf (39) d'ici 2027.

Au-delà de l'opérationnalisation des centres préfectoraux, dix-huit (18) journalistes et techniciens des médias publics et privés sont formés durant trois jours, sur la gouvernance locale et la décentralisation, précisément sur les principes du cadre juridique de la décentralisation au Togo et le fonctionnement des communes, ainsi que leurs rôles et responsabilités dans le processus. La formation sur l'Intelligence artificielle (IA) est cadrée et le budget est soumis pour approbation au ministre.

En perspective, le ministère de la communication entend vulgariser la plateforme de gestion des services de couvertures médiatiques de la Télévision et des deux radios (Lomé et Kara).

Il est aussi envisagé l'opérationnalisation de l'établissement public administratif, la Radio et Télévision du Togo (RTVT), ainsi que la société d'Etat, la Télédiffusion du Togo (TDT).

II.1.2.1.2. Réformes du secteur de la santé : le ministère chargé de la santé a poursuivi la mise en œuvre des réformes engagées dans le cadre du projet P3 de la FDR, intitulé « Mise en place de la couverture santé universelle ». Ces réformes visent à améliorer la qualité des soins dans les structures publiques et privées, à renforcer la régulation du secteur et à garantir un accès équitable aux services de santé pour l'ensemble de la population.

Le ministère a poursuivi la phase pilote du programme d'optimisation de la pratique des agents de santé communautaire (ASC) et des relais communautaires dans les quatre (04) districts sanitaires pilotes : Anié et Ogou (Région des Plateaux), Tône et Tandjouaré (Région des Savanes). Au premier semestre 2026, les activités de terrain ont permis l'élaboration de la fiche de supervision des ASC pour les ASC superviseurs des 4 districts pilotes, la dotation de matériel et approvisionnement en intrants de Distribution à base communautaire (DBC) dans les 4 districts pilotes, l'évaluation externe de 10 cercles communautaires de qualité des soins et services des formations sanitaires de Kolocopé et Pallakoko et la mise en place d'un cadre de coordination trimestriel à l'échelle régionale sous la supervision du directeur régional de la santé de la région des Plateaux.

Ces réformes s'inscrivent dans une dynamique plus large de transformation du système de santé, portée par le Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2023-2027 et la stratégie nationale de santé numérique. Elles traduisent l'engagement du gouvernement à bâtir un système de santé plus inclusif, plus performant et mieux adapté aux défis épidémiologiques et démographiques du pays.

II.1.2.1.3. Réformes du secteur de l'eau : dans le cadre de sa planification annuelle, le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement a engagé plusieurs réformes sectorielles. Au terme du premier semestre, certaines enregistrent des progrès notables, dont les plus significatifs sont présentés ci-après.

Les travaux relatifs au renforcement du système de suivi des ouvrages de forage et des indicateurs sur l'eau (SOFIE), notamment à travers sa synchronisation avec le Système sectoriel d'information et du suivi-évaluation (SSISE), ont progressé de manière notable. La phase des commissions de passation et de contrôle a été menée à terme.

Dans la continuité des efforts engagés, un consultant a été recruté en janvier 2025 pour élaborer le rapport diagnostic sur la gestion des ressources en eau ainsi que le nouveau Plan d'actions national pour la Gestion intégrée des ressources en eau (PANGIRE). Le rapport diagnostic a été finalisé et soumis pour validation en fin 2025. Quant au PANGIRE, le document a été élaboré et validé en atelier en mai 2026. Les travaux ont atteint un stade avancé et se poursuivent pour intégrer les observations et finaliser les deux rapports au cours du premier semestre 2026. Toutefois, la suspension de l'UGP du projet PASH-MUT et l'annulation dudit projet par la Banque mondiale constituent un frein à la mise en œuvre des activités prévues. .

En complément de ce cadre stratégique, une campagne de sensibilisation des exploitants d'eau sur la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) a été conduite auprès des exploitants d'eau conditionnée *Pure Water* dans les régions Maritime, Plateaux, Centrale et Kara. Parallèlement, un recensement des établissements hôteliers et des opérateurs de piscines a été réalisé dans les régions des Plateaux et des Savanes, contribuant ainsi à l'élargissement du périmètre de la GIRE au niveau territorial.

II.1.2.1.4. Réformes du secteur des droits de l'Homme : Entre l'élaboration d'indicateurs solides pour évaluer les droits humains, la mobilisation citoyenne autour de l'opération « Togo-propre » et les campagnes patriotiques en milieu scolaire, les réformes en cours traduisent une volonté de bâtir une société plus responsable, inclusive et engagée.

Pour guider les Etats dans l'évaluation de leurs engagements et l'amélioration de leurs performances institutionnelles, il est important de disposer de données de référence solides en vue de mesurer les avancées dans la mise en œuvre des obligations internationales en matière de droits humains. Ainsi, une étude sur les indicateurs et données de référence en matière de droits humains, de justice, de paix, de citoyenneté et de démocratie est en cours de réalisation.

Au plan social et civique, on note la poursuite de l'opération « Togo-propre » organisée chaque premier samedi du mois. Cette initiative mobilise les collectivités territoriales, les organisations de la société civile et les citoyens autour de la salubrité publique et du civisme. A cet effet, la direction de la formation civique a organisé une tournée d'échange avec les acteurs concernés au niveau de chaque chef-lieu de région.

Aussi, dans le cadre de la consolidation de la fibre patriotique chez les jeunes en milieux scolaire et universitaire, une campagne dédiée aux couleurs nationales s'est tenue à Lomé, Tsévié, Kpalimé, Sokodé, Kara et Dapaong. Elle vise à contribuer à la réalisation de la vision déclinée dans la politique nationale de formation civique et d'éducation à la citoyenneté, à savoir : « amener le citoyen à s'approprier et à vivre les valeurs républicaines à travers une citoyenneté active en vue de sa pleine participation au développement humain durable ».

Par ailleurs, un atelier de renforcement de capacités sur la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées a été organisé à l'endroit des magistrats.

II.1.2.1.5. Réformes du secteur social : le projet de document de politique nationale de l'action sociale a été actualisé pour la période 2026-2036 et a pris en compte le contexte socioéconomique actuel, ainsi qu'une révision du coût du plan d'actions. Cette actualisation vise à renforcer la cohérence avec les Objectifs du développement durable (ODD), le feuille de route gouvernementale, la Politique nationale de la protection sociale (PNPS) et les engagements régionaux et internationaux du Togo.

Le département de l'action sociale a en outre finalisé la réforme de la mise en place du système LMD de l'Ecole nationale de formation sociale (ENFS) suivant les directives du manuel de procédure du système LMD. Des réflexions sont également en cours sur la proposition d'un texte relatif à la création d'écoles régionales de formation sociale et au baccalauréat professionnel en travail social.

Il convient de rappeler que dans le cadre de la mise en place d'un système unifié de collecte, de traitement et de diffusion des données des thématiques du ministère, un rapport d'étude diagnostic a été validé le 26 mars 2026 à Lomé. Il a relevé les forces, faiblesses, les opportunités et les menaces du système actuel. La feuille de route de la mise en place du nouveau système a été validé au cours d'un atelier tenu les 7 et 8 mai 2026 à Kpalimé.

Enfin, 26 agents ont été formés en élaboration de projets et en mobilisation de ressources. L'activité s'est déroulée du 18 février au 23 mars 2026 à Lomé. Le ministère dispose de trois drafts de projets. La recherche de ressources est en cours pour réaliser l'étude de faisabilité de ces projets, ainsi que leur exécution.

II.1.2.1.6. Réformes du secteur de l'énergie et des mines : les réformes engagées dans le secteur de l'énergie s'inscrivent dans le cadre de la politique d'électrification pour tous à l'horizon 2030, qui ambitionne un accès universel à une énergie fiable, durable et abordable.

Dans le cadre de l'intégration régionale, la Commission de l'UEMOA a adopté deux directives en matière d'efficacité énergétique : la directive n°04/2020/CM/UEMOA relative à l'étiquetage énergétique des lampes et appareils électroménagers neufs, et la directive n°05/2020/CM/UEMOA fixant les mesures d'efficacité énergétique dans la construction de bâtiments. Le processus de transposition de ces textes dans le corpus juridique national a été lancé. En début juin 2026, un tableau d'analyse et de conformité des dispositions des deux directives a été élaboré et transmis au consultant, dont le retour est attendu en juillet 2026 pour enclencher la procédure d'adoption en Conseil des ministres au troisième trimestre 2026.

Dans le secteur minier, la relecture du Code minier de 1996, jugé obsolète au regard des évolutions du secteur extractif et des exigences communautaires, a été engagée. Un comité de rédaction a produit un premier draft de l'avant-projet de loi portant code minier de la République togolaise, ainsi que ses textes d'application, dont la finalisation est intervenue au premier trimestre 2026. Les projets de textes finalisés sont transmis à la Société Civile Professionnelle YANOGO BOBSON recrutée par la Facilité africaine de soutien juridique (ALSF), pour revue (projet de code minier et 12 projets de décrets) avant introduction dans le circuit d'adoption par le conseil des ministres. Le retour du Consultant est attendu en juillet 2026.

II.1.2.1.7. Réformes du secteur de l'éducation : les réformes engagées dans le secteur de l'éducation visent avant tout à garantir un accès élargi à un enseignement de qualité, tout en renforçant l'adéquation entre la formation dispensée et les exigences du marché du travail. Inscrites dans le cadre des projets de la Feuille de route gouvernementale (FDR), elles ambitionnent, d'ici fin 2025, l'atteinte de plusieurs objectifs majeurs : (i) la construction de 15 000 salles de classe équipées d'un accès à l'eau et à l'électricité (P9) ; (ii) la formation professionnelle d'au moins 90% des enseignants aux métiers de l'enseignement (P10) et (iv) l'insertion d'au moins 80% des étudiants issus des filières professionnelles dans le tissu économique national (P11).

Ces réformes couvrent l'ensemble des sous-secteurs, à savoir enseignement primaire et secondaire, enseignement technique et enseignement supérieur et s'inscrivent dans une dynamique de transformation systémique et inclusive du système éducatif togolais.

II.1.2.1.7.1. Le sous-secteur des enseignements primaire et secondaire : une réforme majeure a été engagée autour de l'enrôlement des élèves en vue de leur immatriculation. Dans le souci de disposer d'un système d'information et de gestion de l'éducation (SIGE) dépassant les simples données d'établissements et les statistiques agrégées sur la population scolarisée, le Ministère de l'éducation nationale (MEN) a lancé en octobre 2022 le processus d'immatriculation de tous les élèves inscrits dans les établissements scolaires du Togo. L'objectif est d'attribuer à chaque élève un numéro unique l'identifiant dans le système tout au long de son parcours scolaire. Cette initiative répond à deux préoccupations majeures : (i) garantir la fiabilité des statistiques scolaires, notamment les effectifs des élèves et (ii) assurer un suivi qualitatif du parcours scolaire individuel.

La phase initiale, amorcée en novembre 2024, a conduit à la conception d'une plateforme numérique dénommée Système de suivi centralisé des établissements scolaires du Togo (SySCET), conçue pour collecter les variables propres à chaque élève. A fin juillet 2025, cette plateforme avait permis d'enrôler dans une base de données unique 75,6% des effectifs recensés lors de l'enquête scolaire annuelle (RSA) de 2025, soit 2 149 847 élèves sur 2 842 502.

La phase suivante, lancée en octobre 2025, visait à achever l'opération d'enrôlement. Tous les établissements scolaires ayant fonctionné en 2024-2025 et n'ayant pas encore enrôlé leurs élèves, ainsi que ceux ayant partiellement réalisé l'opération, ont été invités à compléter le processus afin de couvrir l'ensemble des inscrits de l'année 2024-2025. Par la suite, chaque établissement, à travers le module de mobilité (gestion des passages au niveau supérieur, redoublements, départs et nouvelles inscriptions entre 2024-2025 et 2025-2026), procède à la mise à jour des données pour l'année scolaire 2025-2026.

Cette étape a permis, en avril 2026, d'immatriculer près de 2 700 000 élèves sur 2 842 502 attendus, soit un taux de couverture de 95 %. La mise à jour des données de mobilité pour 2025-2026 est en cours et a déjà permis d'actualiser 1 155 161 élèves sur 2 846 069 à ce jour.

Une autre réforme porte sur l'élaboration d'un document du cadre d'orientation curriculaire (COC) pour le Togo. Elle ambitionne de doter le système éducatif scolaire de nouvelles orientations devant guider les réformes curriculaires. Une commission nationale est formée à cet effet par l'arrêté N°039/2026/MEN/CAB/SG/DPIP du 16 février 2026 portant création d'une commission nationale d'élaboration du document cadre d'orientation curriculaire pour le système éducatif. S'en est suivi l'arrêté N°089/2026/MEN/CAB/SG/DPIP du 6 mars 2026 portant nomination des membres de l'équipe d'élaboration du document du COC pour le système éducatif. Une séance d'amendement de la feuille de route du COC s'est tenue le 5 juin 2026. Le draft zéro du document est attendu dans les prochaines semaines.

Le MEN a également engagé une réforme budgétaire impliquant les comités communautaires des écoles. L'objectif est de mettre en place un mécanisme participatif d'élaboration du budget du ministère, avec une implication effective des communautés. Le processus, amorcé l'année précédente, se poursuit cette année avec la formation des formateurs chargés de diffuser le mécanisme auprès du personnel déconcentré (DRE, chefs d'inspection des IEPP et IESG, chefs de section finances et responsables de programmes). Ces derniers formeront à leur tour les acteurs de terrain (COGEP, COGERES

et directeurs d'écoles) sur l'élaboration du budget participatif selon l'approche programme. Les sessions de formation sont prévues pour le second semestre 2026.

A terme, les acteurs de terrain (COGEP/COGERS, IEPP et directeurs d'écoles) maîtriseront les principes d'élaboration et de gestion du budget participatif.

Enfin, une réforme importante concerne la digitalisation des procédures de délivrance des diplômes scolaires. Elle s'articule autour de deux volets :

Le premier consiste à réaliser un état des lieux des archives des examens scolaires pour la période pré-informatisation, afin de décrire précisément la situation des registres des examens antérieurs. Les diplômes des examens de CEPD, BEPC et BAC I ont ainsi été classés par ordre chronologique décroissant, de 2025 jusqu'à 1990, facilitant la future numérisation.

Le second volet porte sur la mise en place d'un portefeuille électronique des diplômes vérifiables, garantissant l'authenticité des titres scolaires grâce à des preuves numériques (copie du diplôme ou code QR). Ce dispositif permettra à tout usager de justifier aisément son diplôme, où qu'il se trouve. Le projet a débuté par l'élaboration et la validation du document scope par le MEN, le ministère de l'Economie numérique et le prestataire technique. Le démarrage des travaux est prévu dans les prochains jours.

II.1.2.1.7.2. Le sous-secteur de l'Enseignement technique, de la formation professionnelle (ETFP) : dans le cadre de la modernisation du système éducatif et du renforcement de l'adéquation formation-emploi, le Ministère de l'éducation nationale a engagé une série de réformes prioritaires au sein du sous-secteur de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle. Au terme du premier semestre 2026, trois réformes majeures enregistrent des niveaux d'avancement variables, reflétant la diversité des dynamiques de mise en œuvre à l'œuvre dans ce sous-secteur.

L'organisation du Certificat de formation par apprentissage (CFA) optionnel en fabrication de pain de mie à base de farine locale s'inscrit dans l'action globale d'évaluation et de certification des compétences professionnelles des apprentis boulangers dans la panification à base de farines locales, contribuant ainsi à la valorisation des produits du terroir. La mise en œuvre suit son cours normal, les équipes étant actuellement mobilisées pour la préparation de l'atelier de renforcement des capacités des boulangers sur les techniques d'évaluation, dont la tenue est programmée pour le mois de juin. Cette étape constitue un préalable aux examens du CFA, prévus en fin août et début septembre 2026.

Dans la continuité de cette dynamique, la digitalisation de la collecte des données et la production automatique des documents statistiques traduit la volonté d'optimiser la gouvernance du sous-secteur à travers la modernisation du traitement et de l'analyse des données de l'enseignement technique. L'objectif est de garantir une production automatique de documents fiables, au service d'une prise de décision stratégique fondée sur des données probantes. Le projet est actuellement en phase active de préparation, avec la programmation des sessions de formation sur l'outil numérique, couplées aux opérations de collecte. Les courriers officiels lançant la campagne statistique nationale 2025-2026 ont été signés, avec un démarrage effectif prévu à compter du 02 juillet 2026.

En complément de ces réformes, l'intégration des langues nationales dans la formation professionnelle à travers les Technologies de l'information et de la communication (TIC)

visé à favoriser l'insertion des publics vulnérables (personnes analphabètes, non-scolarisées et déscolarisées précoces) sur le marché du travail, dans le domaine spécifique de la maintenance de machines et d'équipements agricoles. Bien que la phase opérationnelle sur le terrain n'ait pas encore démarré, un jalon décisif a été franchi avec la signature officielle de la convention de financement avec le programme CapED de l'UNESCO. Le porteur de l'activité est désormais en attente du versement de la première tranche, condition nécessaire au lancement effectif des actions planifiées.

II.1.2.1.7.3. Le sous-secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche : le ministère délégué, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a lancé le projet de mise en place de l'Agence nationale d'assurance qualité de l'enseignement Supérieur (ANAQES) qui a pour objectifs de suivre et d'évaluer la qualité de l'enseignement supérieur. Ledit projet est en cours de réalisation : l'agence a été créée par décret n°2022-141/PR du 31 décembre 2022 portant création, attributions, organisation et fonctionnement. Selon l'article 7 dudit décret ; le conseil d'administration, le conseil scientifique et la direction constituent les organes de l'agence. Le projet de décret de nomination des membres du conseil d'administration est élaboré et en cours de validation pour l'opérationnalisation de l'agence.

Dans le but d'assurer la qualité de l'enseignement supérieur, le ministère délégué, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, s'est engagé en 2023 dans un processus d'harmonisation des programmes de licence, avec pour objectif de soumettre la formation du parcours licence à une évaluation au niveau national.

Pour formaliser et rendre effective cette initiative, l'Etat togolais, par décret n°2024-003/PR du 10 janvier 2024, transforme l'Office du brevet de technicien supérieur (OBTS) en l'Office des examens professionnels du supérieur (OEPS). Par ce décret, l'OEPS est chargé d'organiser les examens nationaux dans les établissements privés d'enseignement supérieur pour les grades de Brevet de technicien supérieur (BTS), de licence et de master professionnels à compter de l'année universitaire 2025-2026.

Dans ce cadre de régulation, d'évaluation et d'accréditation dans le sous-secteur de l'enseignement supérieur, l'Etat togolais à travers le ministère délégué, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et les acteurs des universités publiques et privées a initié, validé, adopté et rendu exécutable soixante-huit (68) programmes de licence professionnelle.

Par ailleurs, afin d'éviter une évaluation partielle qui ne couvrirait pas les spécialités dont les programmes ne sont pas encore harmonisés et d'avoir la complétude des programmes en vigueur harmonisés, une deuxième phase d'harmonisation des programmes se poursuit actuellement de manière à épuiser l'ensemble des offres de formation en vigueur dans les établissements privés d'enseignement supérieur.

Au terme de cette deuxième phase d'harmonisation, le ministère délégué, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, pourra constituer un répertoire national des offres de formation pour le parcours Licence professionnelle. C'est à la fin de cette deuxième phase d'harmonisation que pourront démarrer les examens nationaux proprement dits à compter de l'année universitaire 2026-2027.

Pour rendre effective la transposition de la Directive n°07/2020/CM/UEMOA portant organisation du baccalauréat harmonisé au sein des Etats membres du l'UEMOA, la proposition du décret relatif à la transposition de la directive n°07/2020/CM/UEMOA et

le rapport de présentation sont élaborés et en cours de validation ; la formation des enseignants à l'Approche par compétence (APC) et l'organisation du baccalauréat blanc ont été réalisées.

II.1.2.1.8. Réformes du secteur de la justice : dans le cadre de la mise en œuvre du code de l'organisation judiciaire, le Ministère de la justice et des droits humains a poursuivi le processus de réforme législative visant à adapter l'architecture juridique aux exigences actuelles tant sur le plan national que sous régional.

A cet effet, la loi sur le statut des commissaires de justice qui est une fusion des fonctions d'huissiers de justice et de commissaires-priseurs a été initiée. L'objectif de cette loi est de permettre entre autres le renforcement de l'efficacité du service public de la justice en instituant un interlocuteur unique chargé des actes d'exécution, de signification, de constats et de ventes judiciaires. Cela contribuera par conséquent à une meilleure coordination des procédures et à une réduction significative des délais judiciaires.

En outre, dans le cadre de la poursuite de la digitalisation des services judiciaires, le ministère a lancé un projet de réorganisation du système de conservation et de gestion des archives du tribunal et de la cour d'appel de Lomé. Ce projet qui combine archivage physique et numérique, vise à renforcer la sécurité des documents, à améliorer leur traçabilité et à faciliter leur consultation par les justiciables. Il s'inscrit dans la stratégie nationale de modernisation de la justice et contribue à l'amélioration de l'accès aux services judiciaires, en particulier dans le ressort de la cour d'appel de Lomé.

Dans la même optique, le Ministère de la justice et des droits humains a initié la conception de deux plateformes digitalisées. Il s'agit de la plateforme de gestion et de recouvrement des créances judiciaires qui est déjà rentrée dans sa phase opérationnelle depuis avril 2026 et la plateforme de paiement des actes de justice au Tribunal de Lomé. L'objectif de ces plateformes est d'accroître la mobilisation des ressources de l'Etat en assurant une meilleure traçabilité.

II.1.2.1.9. Réformes du secteur de la sécurité : au premier semestre 2026, le Ministère de la Sécurité a poursuivi la mise en œuvre des réformes inscrites dans la Feuille de Route Gouvernementale Togo 2020-2025. Ces actions s'inscrivent dans l'ambition 3, qui vise à garantir la sécurité, la paix et la justice pour tous, ainsi que dans l'ambition 10, qui place le développement durable et l'anticipation des crises futures au rang des priorités nationales.

Cette période a été marquée par le renforcement des dispositifs de sécurité intérieure, l'intensification de la coopération régionale et la consolidation des mécanismes de lutte contre les menaces transnationales, notamment l'extrémisme violent et le terrorisme. Dans le cadre de son Plan de travail et budget annuel 2026, neuf activités structurantes ont été engagées. Le Cabinet du Ministre a conduit la révision et l'actualisation des textes régissant l'organisation et le fonctionnement du département, anticipant ainsi les réformes institutionnelles nécessaires au renforcement de la gouvernance du secteur. Parallèlement, il a piloté la digitalisation progressive des services ministériels afin de moderniser l'administration et d'améliorer la qualité des prestations offertes aux usagers.

Le Comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV) a, pour sa part, mené des actions de formation et de sensibilisation destinées à renforcer la compréhension des enjeux sécuritaires contemporains, vulgariser les mesures gouvernementales et mobiliser les différentes composantes de la société dans la

prévention de l'extrémisme violent et du terrorisme. Cette approche participative contribue au renforcement de la cohésion sociale et à la promotion d'une culture de vigilance citoyenne.

L'ensemble de ces neuf activités témoigne de la volonté du Ministère de la Sécurité de conduire des réformes innovantes, inclusives et adaptées aux réalités territoriales. Elles s'inscrivent dans un contexte institutionnel marqué par l'adoption, en janvier 2026, de plusieurs décrets structurants portant notamment création du Conseil national de défense et de sécurité (CNDS), de l'Autorité togolaise des frontières et du commissariat à l'énergie atomique du Togo, (ATFCEAT) renforçant ainsi l'architecture sécuritaire nationale et la mise en œuvre efficace des politiques sectorielles.

II.1.2.2. Réformes relatives à l'axe 2 : dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie

Par cet axe, le gouvernement entend faire de l'agriculture un moteur essentiel de croissance et de création d'emplois, positionner le Togo comme un hub logistique et de services reconnu dans la sous-région, et favoriser l'essor d'industries extractives solides à l'échelle nationale.

Pour concrétiser ces ambitions, un ensemble de réformes a été lancé dans des domaines clés tels que le foncier, l'agriculture, le tourisme, le commerce et le maritime. Ces initiatives visent à instaurer un environnement propice à l'investissement, à renforcer les chaînes de valeur agro-industrielles, à sécuriser l'accès aux ressources productives et à promouvoir une économie durable, inclusive et compétitive.

II.1.2.2.1. Réformes du secteur foncier, de logements et l'urbanisme : au premier semestre 2026, les réformes engagées par le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (MATU) se sont articulées autour de trois axes majeurs : le secteur foncier, le secteur du logement et celui de l'urbanisme.

Dans le domaine foncier, la dynamique de réforme s'est poursuivie à travers plusieurs leviers juridiques et institutionnels visant à renforcer la sécurité foncière et l'efficacité administrative. Les chantiers législatifs et réglementaires en cours portent notamment sur l'adoption des décrets d'application du Code foncier, la modification de ce Code, l'élaboration du projet de déclaration de la politique foncière, ainsi que la création d'un Fonds de dédommagement intégrant les attributions du Fonds de garantie.

Le processus d'adoption des décrets d'application a connu des avancées à degré variable. Le projet de décret fixant les règles applicables aux livres fonciers et aux registres électroniques a été adopté et transmis pour signature. Le projet de décret relatif aux conditions et modalités d'occupation privative du domaine public et de gestion du domaine privé de l'Etat, déjà examiné une première fois en comité interministériel, est en attente d'une seconde étude. Les autres décrets d'application demeurent en phase d'étude et d'actualisation. Afin de faciliter leur examen, une commission regroupant l'ensemble des parties prenantes sera mise en place pour procéder à une analyse approfondie et à la mise à jour des projets.

Dans le cadre de l'élaboration de la déclaration de politique foncière, avec l'appui technique de la Banque mondiale et l'appui financier de la FAO, les consultations régionales visant à intégrer la vision des communautés locales ont pris fin le 13 juin avec la validation des résultats en ateliers régionaux. Ces démarches traduisent l'engagement

des autorités à moderniser le cadre juridique et institutionnel de la gestion foncière, afin de répondre aux enjeux de développement rural, de sécurisation des investissements et de gouvernance du territoire.

Concernant le secteur du logement, les réformes visent à améliorer le cadre juridique et institutionnel. Elles s'articulent autour de deux textes soumis au processus d'adoption : l'avant-projet de loi portant régime fiscal et douanier dérogatoire aux promoteurs immobiliers, destiné à favoriser la construction de logements décents à coût abordable en République togolaise, ainsi que le décret portant création, organisation et fonctionnement de la Société de promotion immobilière (SA). Ces deux textes ont été examinés en comité interministériel et transmis pour programmation en Conseil des ministres.

Enfin, dans le secteur de l'urbanisme, la réforme porte sur l'adoption de la loi relative au Code de l'urbanisme et de la construction. Un consultant a été recruté pour procéder à la relecture du projet de loi, déjà validé en atelier, et pour y intégrer les mécanismes de financement de l'urbanisme.

II.1.2.2.2. Réformes dans le secteur de l'agriculture : Au cours de la première moitié de l'année 2026, plusieurs autres actions concrètes, structurantes et ambitieuses ont été opérées par le ministère de l'agriculture, de la pêche, des ressources animales et de la souveraineté alimentaire, en vue d'assurer la transformation profonde du secteur agricole togolais.

Ainsi, à travers le projet ProMIFA, 2059 producteurs ont bénéficié de kits de semences et boutures à haute valeur nutritive. Dans la même optique, près de 900 producteurs ont reçu des crédits intrant Ecobank pour un montant total de près de 170 millions de FCFA. Dans le souci de renforcer la vulgarisation agricole, 1098 producteurs sont formés sur les roues d'apprentissage avec une implémentation en cours sur les ZAAP.

A la faveur des réalisations du MAPRASA, entre autres actions fortes ont été opérées à travers le Programme régional d'intégration des marchés agricoles (PRIMA-TOGO). Ainsi, 5,7 tonnes de semences certifiées ont été fournies aux producteurs de trois ZAAP ; 29 coopératives d'agri-preneurs et d'Agro-TPME ont été accompagnées pour leur participation aux foires ; 325 agripreneurs, dont 130 femmes, 205 jeunes et 27 personnes handicapées, ont été retenus pour bénéficier d'un accompagnement, avec 125 plans d'affaires recadrés et prêts à être validés et financés ; enfin, 10,8 tonnes de semences de base (maïs, soja, riz) ont été acquises au profit de 143 producteurs semenciers.

Afin de renforcer la résilience des producteurs agricoles face aux aléas climatiques, le ministère, à travers l'ATA, a lancé une phase pilote d'expérimentation de l'assurance agricole indicielle en partenariat avec le secteur privé, notamment les producteurs souscripteurs d'une part, et la société LORICA ASSURANCE à travers le produit FAMECOVER d'autre part. Au total, 181 producteurs assurés avec un montant de 2 428 255 FCFA ont perçu une indemnisation totale de 9 832 505 FCFA au cours de la campagne agricole 2025-2026.

Sur le plan juridique, le ministère poursuit le renforcement du cadre juridique du secteur à travers l'actualisation de l'avant-projet de Loi d'orientation agricole (LOA), en lecture à l'Assemblée Nationale depuis septembre 2025. Concomitamment à l'examen de la LOA par l'Assemblée nationale, des textes d'application sont en cours d'élaboration et de validation, notamment le décret portant structuration, reconnaissance et fonctionnement des interprofessions agricoles, le décret portant création, attributions, organisation et

fonctionnement de l'organe de régulation des filières agricoles, le décret déterminant et réglementant les professions agricoles, l'arrêté interministériel relatif à l'agriculture contractuelle et les arrêtés portant réglementation des activités au sein des filières agricoles (maïs, riz, soja, manioc, mangue, ananas, poisson, petits ruminants, bovins, anacarde, karité, fonio, café, cacao et autres).

La mécanisation agricole, l'une des composantes du nouveau programme de l'agriculture Togolaise « programme pour la modernisation de l'agriculture au Togo (ProMAT) » est fortement encouragée par les autorités togolaises. Elle constitue une réponse concrète pour dynamiser l'agriculture à travers la réduction de la pénibilité du travail des producteurs et l'amélioration du rendement. Plus de 270 tracteurs et accessoires, 100 mini-tracteurs, 150 motoculteurs, 2 moissonneuses et un lot de pièces de rechange sont acquis et en attente d'être déployés dans les Centres régionaux de mécanisation agricole (CRMA). Par ailleurs, l'ouverture officielle des CRMA au cours du mois d'avril, confirme une fois de plus la volonté et l'engagement du Togo d'orienter l'agriculture vers la technologie et le renforcement des capacités des acteurs des métiers agricoles.

Dans le but de protéger la santé des populations et sécuriser les produits alimentaires du champ à l'assiette, le gouvernement a procédé à la création du Laboratoire national de sécurité sanitaire et phytosanitaire des aliments, en abrégé « (LaNSA) », dont l'ouverture officielle a été faite en fin avril 2026. Le LanSA est un laboratoire de référence en matière de sécurité sanitaire et phytosanitaire des aliments au Togo.

L'engagement des autorités de garantir l'accès équitable aux ressources agricoles s'est matérialisé par la volonté de réduire substantiellement les conflits et renforcer la cohésion sociale entre les éleveurs transhumants et les agriculteurs autochtones, à travers l'élaboration et la validation au premier trimestre 2026, de la **stratégie de gestion de la transhumance**, pour une meilleure gouvernance de la transhumance et le renforcement du dialogue. De même, le plan stratégique de l'institut togolais de recherche agronomique (ITRA) a été élaboré puis validé en vue de mieux définir les orientations futures de ses interventions en faveur de la recherche agronomique.

II.1.2.2.3. Réformes du secteur du tourisme : les actions de réformes menées dans le secteur touristique contribueront au développement d'une offre touristique de loisirs (P19).

Pour l'année 2026, il est prévu d'adopter une loi visant à mieux organiser le secteur touristique en tenant compte des évolutions récentes et dans le but d'harmoniser les stratégies de développement et de promotion du tourisme au Togo (conformément à la directive du tourisme de l'UEMOA), et de réaliser une enquête sur le tourisme interne pour la production des statistiques du tourisme.

En début juin 2026, les textes relatifs à l'harmonisation des stratégies de développement et de promotion du tourisme au Togo ont été actualisés par un comité interne et transmis au cabinet du ministre pour examen et poursuite du processus. Cette étape constitue un progrès important dans la consolidation du cadre juridique et institutionnel, en vue d'assurer une meilleure cohérence des politiques publiques dans le secteur touristique.

Par contre, les documents méthodologiques et les termes de référence relatifs à l'enquête sur le tourisme interne ont été validés. Cette enquête vise à doter le pays d'un système moderne de statistiques touristiques, indispensable pour une planification efficace et une meilleure connaissance du marché. Toutefois, la mise en œuvre reste compromise par

l'indisponibilité récente du Fonds de promotion et de développement du tourisme (FPDT), initialement prévu pour financer l'opération. Cette contrainte appelle à une mobilisation rapide de ressources alternatives afin d'éviter un retard dans la production des données essentielles au pilotage du secteur.

II.1.2.2.4. Réformes du secteur du commerce : dans l'optique de consolider la protection des consommateurs et de garantir un environnement concurrentiel équitable, le Conseil des ministres a adopté, le 1^{er} avril 2026, un **projet de loi portant organisation de la concurrence et protection des consommateurs au Togo**. Ce texte marque une étape décisive dans la modernisation du cadre juridique national, en remplacement de la loi n° 99-011 du 28 décembre 1999, devenue inadaptée aux mutations économiques et technologiques.

Afin de doter le sous-secteur du commerce extérieur d'une stratégie de facilitation des échanges, il a été élaboré une stratégie nationale de facilitation des échanges du Togo. Cette stratégie vise à renforcer la compétitivité du commerce extérieur du Togo et de ses corridors régionaux en réduisant significativement les délais et les coûts des échanges, grâce à des procédures rationalisées et digitalisées, un cadre institutionnel modernisé et des acteurs renforcés.

En vue de stimuler l'investissement résilient, le ministère chargé du commerce a conçu une **stratégie d'engagement du secteur privé dans les investissements durables**. L'ambition est de catalyser la mobilisation des capitaux privés pour des projets cohérents avec les engagements climatiques du gouvernement, notamment ceux contenus dans les Contributions déterminées au niveau national (CDN) et la Stratégie de développement à long terme à faible émission de carbone et résilient au climat du Togo (LT-LEDS).

Le ministère délégué chargé du commerce et du contrôle de la qualité a élaboré une **stratégie de partenariat public privé (PPP) dans l'agriculture**, visant à transformer les engagements climatiques et les priorités nationales en **partenariats climato-intelligents**. Ces partenariats devront être concrets, viables et inclusifs, afin de renforcer la résilience des systèmes productifs et des territoires face aux chocs climatiques.

Enfin, pour stimuler la consommation des produits locaux sur les marchés nationaux et internationaux, un **arrêté ministériel** a institué un **cadre permanent de concertation** entre les administrations publiques et les acteurs de la chaîne de consommation locale. Ce dispositif favorisera la coordination et les échanges entre les parties prenantes, contribuant ainsi à la promotion et à la valorisation des produits locaux.

II.1.2.2.5. Réformes du secteur maritime : les travaux de conception et de mise en production du Système d'information portuaire (SIP), conjointement à la mise en place d'un Port community system (PCS), s'inscrivent dans une dynamique de modernisation des services portuaires à travers le déploiement d'une plateforme numérique intégrée. Le recrutement des prestataires chargés du développement de chaque système est planifié au titre de l'exercice en cours, en vue d'une finalisation d'ici 2027.

Dans le prolongement de cette modernisation, la mise en place du Guichet des Redevances et Recettes non fiscales du secteur maritime (GRM) vise à optimiser le processus de collecte des recettes non fiscales. A cet effet, les résultats attendus à l'issue de l'année portent sur la dotation du GRM en ressources humaines et matérielles, le suivi opérationnel de ses activités, ainsi que l'amélioration des performances de collecte.

Par ailleurs, le renforcement du cadre juridique du secteur maritime et portuaire constitue un levier essentiel pour améliorer l'organisation et la régulation du secteur. Cette réforme se décline à travers la ratification de conventions et protocoles internationaux pertinents dont l'adhésion à l'Accord sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ), l'actualisation du code de la marine marchande, ainsi que la création et l'organisation d'un Observatoire du corridor logistique (OCL).

En complément de ce cadre réglementaire, le renforcement du mécanisme de lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures et autres substances nocives traduit la volonté des autorités de mieux prévenir et gérer les risques environnementaux en mer. Cette réforme prévoit notamment la création du fonds POLMAR, instrument dédié à la mobilisation des ressources nécessaires à la réponse aux sinistres de pollution marine.

II.1.2.3. Réformes relatives à l'axe 3 : Moderniser le pays et renforcer ses structures

Le gouvernement a poursuivi ses réformes dans plusieurs secteurs prioritaires, notamment les travaux publics et infrastructures, les transports, les sports et la gouvernance économique. Cette dynamique traduit une volonté de transformation globale et inclusive, en cohérence avec les objectifs stratégiques de la Feuille de route gouvernementale.

A travers cet axe, l'ambition est de faire du Togo un pôle régional de référence dans le domaine du digital, tout en renforçant son attractivité auprès des investisseurs. Il s'agit également de consolider les structures étatiques, de stabiliser les finances publiques et de placer au centre de l'action publique le développement durable, ainsi que la résilience nationale face aux crises futures.

II.1.2.3.1. Réformes du secteur des travaux publics et des infrastructures : dans le souci d'améliorer quotidiennement ce secteur, deux activités de réforme ont été programmées pour l'année 2025, en lien avec le programme « Entretien du réseau des routes nationales et des infrastructures », inscrit dans l'axe 1 de la Feuille de Route Gouvernementale visant à dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie et à affirmer la place du pays comme hub logistique et de services.

Retenue dans la matrice de programmation 2026-2028 du ministère, l'activité concerne l'élaboration d'un texte de transposition de la directive n°11/2009/CM/UEMOA relative à l'harmonisation des stratégies d'entretien routier dans les Etats membres. Programmée pour l'année 2026, cette activité n'a pas connu d'évolution notable au cours du premier semestre 2026, son taux d'exécution demeurant stable à 60% depuis fin 2025.

Ces réformes, considérées comme prioritaires, revêtent une importance capitale pour la sécurisation et l'amélioration des travaux routiers.

II.1.2.3.2. Réforme du secteur des transports : les principales actions de réformes entreprises visent principalement à moderniser les services existants et à en améliorer leur compétitivité.

Dans le **sous-secteur du transport aérien**, deux activités prioritaires ont été retenues dans le cadre du programme d'amélioration des infrastructures et des prestations aéroportuaires en cohérence avec l'axe 2 de la feuille de route gouvernementale :

« dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie », et l'ambition d'affirmer la position du Togo comme hub logistique régional.

La digitalisation des activités de l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC) est réalisée à hauteur de 40% à fin juin 2026. Elle vise à améliorer la qualité et le temps de traitement des dossiers et des services rendus aux clients.

Concernant la délimitation des zones retenues pour l'exploitation de l'aviation civile, un taux de réalisation de 30% a été atteint à fin juin 2026. Elle a pour objectif de sécuriser les aérodrômes secondaires de l'aviation civile en vue du développement futur des vols domestiques à l'intérieur du pays.

Ces deux réformes sont considérées comme prioritaires en raison de leur contribution à réaliser la consolidation du positionnement stratégique de l'aéroport de Lomé dont le trafic passager dépasse largement les 1 500 000 passagers par an.

Au titre des transports routiers, il est programmé l'élaboration des textes de transposition de la directive n°08/2005/CM/UEMOA relative à la réduction des points de contrôle sur les axes routiers inter-Etat. Cette directive vise notamment la facilitation du transport routier inter-Etat sur la partie togolaise des corridors.

Le programme de professionnalisation des acteurs a été lancé afin de renforcer les compétences et la compétitivité du sous-secteur. Ce programme a débuté par la formation ciblée des conducteurs routiers et des gestionnaires d'entreprises de transport. A fin juin 2026, deux cent quarante (240) professionnels ont été formés sur une cible globale de neuf cent cinquante (950) acteurs.

Dans le cadre de la mise en œuvre des textes d'application de la loi d'orientation des transports, six (06) arrêtés ministériels et un manuel opérationnel ont été finalisés. Ces textes encadrent les conditions d'exercice des métiers de conducteur routier, de transporteur, d'intermédiaire et d'auxiliaire, tout en réglementant l'exploitation des véhicules affectés au transport public tels que les taxis, les taxi-motos et les tricycles.

Pour contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le ministère a mis en place un programme incitatif de renouvellement du parc automobile. Ce dispositif, combinant exonération des mesures fiscales et crédits-bails, a permis l'immatriculation de six cent quarante-cinq (685) véhicules électriques neufs et de mille sept cent quatre-vingt-quatre (1 784) véhicules thermiques neufs, renforçant la transition vers une mobilité plus durable.

Par ailleurs, l'amélioration de la sécurité routière fait l'objet d'un programme de formation des conducteurs de deux-roues et véhicules assimilés en code et conduite. Huit cent (800) conducteurs ont déjà bénéficié de cette formation, sur un objectif deux mille cinq cent (2 500) participants pour l'année 2026.

La modernisation du système d'inspection technique des véhicules s'inscrit également dans les priorités sectorielles. Il est prévu l'organisation de deux sessions de contrôle technique avec les stations mobiles dans les villes de l'intérieur du pays. Tsévié et Tabligbo ont été ciblées pour les premières opérations dont les termes de référence sont déjà élaborés, avec un démarrage attendu dans au cours du deuxième semestre.

Dans le segment du transport collectif urbain, des avancées notables sont enregistrées. Le ministère a lancé un processus de numérisation du paiement des titres de transport à

travers la Société des transports de Lomé (SOTRAL). Le dispositif est déjà opérationnel sur toutes les dix (10) lignes estudiantines existantes pour les paiements mobiles. Pour le compte de l'année 2026, il est prévu le déploiement dudit système sur toutes les lignes ordinaires de la SOTRAL. A ce jour, les dispositions sont prises sur le plan technique pour la mise en place du système sur les lignes ordinaires. Ce nouveau dispositif nécessite l'uniformisation des tarifs de bus afin de faciliter les opérations de paiement sur le terrain. Des études sont en cours pour retenir un scénario tarifaire le plus optimal à soumettre à la plus haute autorité.

Enfin, dans le **sous-secteur ferroviaire**, il est prévu la réalisation des études complémentaires d'APS et d'APD du projet de liaison ferroviaire entre le Port autonome de Lomé (PAL) et la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA). Le rapport de démarrage des études, ainsi que celui de l'Avant-projet sommaire (APS) sont validés. Les études d'avant-projet détaillé ont démarré le 8 juin 2026 et sont en cours.

Le sous-secteur bénéficie également d'un effort réglementaire visant à harmoniser les normes nationales avec les standards communautaires. Un texte de transposition de la directive n°01/2014/CM/UEMOA du 23 mars 2014 a été élaboré, afin de préparer la réhabilitation et la construction d'infrastructures ferroviaires, ainsi que la mise en place de dispositifs institutionnels pour la gestion durable des réseaux. Ce texte est actuellement transmis au Secrétariat général du gouvernement pour examen.

II.1.2.3.4. Réformes du secteur des sports : dans le cadre des réformes du secteur de la jeunesse et des sports, le Gouvernement, à travers le ministère délégué chargé dudit secteur, a engagé des actions majeures visant à professionnaliser le sport togolais. A cet effet, la **ligue de football professionnelle** a été créée et officiellement installée en avril 2026. Le processus de recrutement du personnel de cette ligue a été amorcé à la mi-avril 2026. Une fois cette étape achevée, la ligue procédera à la mise en place des clubs devant participer aux compétitions professionnelles, marquant ainsi une avancée significative dans la structuration du football national.

Au-delà de cette initiative, le ministère délégué chargé de la jeunesse et des sports a entrepris l'**élaboration de la politique nationale de la jeunesse**. Ce document stratégique vise à doter le sous-secteur d'un cadre de planification cohérent pour l'ensemble de ses projets et activités, garantissant une meilleure visibilité et une orientation claire des actions en faveur de la jeunesse togolaise.

Par ailleurs, les instances dirigeantes du **Conseil national de la jeunesse (CNJ)** aux niveaux national, régional et préfectoral, dont les mandats sont arrivés à terme, sont en cours de renouvellement. Cette démarche répond à une double exigence : se conformer aux dispositions légales en vigueur et insuffler une nouvelle dynamique à ce Conseil, afin de renforcer son rôle dans la représentation et la mobilisation des jeunes à travers le pays.

II.1.2.3.5. Renforcement de l'attractivité du Togo auprès des investisseurs : cette initiative est conduite par le département de la promotion des investissements et celui des affaires étrangères. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été engagées afin de consolider la position du pays comme destination privilégiée pour les capitaux étrangers.

II.1.2.3.5.1. Au premier semestre 2026, le **Ministère délégué chargé de la Promotion des Investissements et de la Souveraineté Economique** a poursuivi la mise en œuvre des réformes engagées en 2025. Dans le prolongement des efforts déployés en matière de gouvernance économique, la promotion des investissements s'articule autour de trois

axes prioritaires (l'amélioration du cadre législatif et réglementaire, la stimulation de l'investissement et le développement du tissu industriel).

Sur le plan légal et réglementaire, les travaux relatifs à la refonte du cadre de l'Agence de promotion des investissements et des zones franches ont été poursuivis. Les projets de décrets portant attributions, organisation et fonctionnement de l'API-ZF, modifiant le comité d'agrément et dissolvant la SAZOF ont été élaborés et transmis au Secrétariat Général du Gouvernement. Une communication a été présentée en Conseil des ministres le 11 mars 2026 et les travaux d'harmonisation se poursuivent en vue de leur programmation définitive. Par ailleurs, la mise en place de la Coordination présidentielle pour le développement industriel, avec l'appui de l'ONUDI, a franchi une étape importante, le projet de texte étant en cours d'amélioration pour une soumission prochaine au SGG.

En matière de promotion des investissements, le premier semestre 2026 a été marqué par la finalisation de deux études majeures. Le rapport de l'étude de préféabilité relative à la création d'un parc éco-industriel destiné aux très petites et moyennes entreprises à Agbélouvé a été reçu le 29 mai 2026, constituant une avancée concrète pour l'opérationnalisation du Programme de Partenariat Pays signé avec l'ONUDI en novembre 2025. Parallèlement, la carte des investissements orientés vers les Objectifs de Développement Durable, élaborée avec l'appui du PNUD, a été officiellement lancée le 22 mai 2026. Conçue en 2025, elle constitue désormais un outil opérationnel permettant d'identifier des opportunités d'investissement à fort impact économique, social et environnemental.

Sur le plan diplomatique, le Togo a renforcé sa visibilité internationale. Le Président du Conseil, Faure Essozimna GNASSINGBE, a participé au sommet FII Priority Europe 2026 à Rome les 17 et 18 juin, où il a invité les investisseurs européens et du Golfe à considérer le Togo comme une porte d'entrée vers les écosystèmes productifs intégrés en Afrique. Il a mis en avant les atouts stratégiques du pays, notamment le Port de Lomé, les corridors de transport, les mesures de facilitation du commerce et la digitalisation avancée des procédures douanières. A cette occasion, des discussions ont été engagées avec le Fonds d'Investissement Public d'Arabie Saoudite pour explorer de nouveaux investissements dans l'agriculture, l'agro-industrie et les opérations portuaires. Le gouvernement a également lancé, le 26 juin 2026, une plateforme permanente de dialogue avec la Chambre de commerce européenne et la délégation de l'Union européenne, afin de structurer un cadre régulier d'échanges pour attirer davantage d'investissements européens dans les secteurs prioritaires. Dans une mesure phare pour l'intégration continentale, le Togo a supprimé l'obligation de visa pour tous les ressortissants africains pour un séjour de trente jours à compter du 18 mai 2026, renforçant ainsi sa position de hub régional pour les affaires et les échanges.

II.1.2.3.5.2. Réforme du secteur des Affaires étrangères : dans un contexte de mondialisation marqué par une mobilité accrue des talents et des capitaux, la mobilisation des diasporas est devenue un impératif stratégique pour les Etats africains notamment le Togo. Pour les autorités togolaises, la diaspora ne constitue plus seulement une source de transferts de fonds essentiels à la consommation des ménages, mais représente un véritable levier de développement multidimensionnel. Ses apports en expertise, en compétences technologiques et en réseaux d'influence internationaux est un actif immatériel indispensable à la transformation structurelle de l'économie nationale.

Conscient de cet enjeu, le Gouvernement togolais a initié, sous l'impulsion du Ministère des affaires étrangères, de la coopération, de l'intégration africaine et des Togolais de l'extérieur (MAECIATE), l'élaboration d'un document de stratégie nationale de mobilisation et d'engagement de la diaspora.

A cet effet, plusieurs ateliers ont eu lieu au cours de ce premier semestre 2026 afin de finaliser ledit document et son plan d'action. Parmi ces ateliers figurent celui du partage d'expérience entre le Togo et certains pays de la sous-région disposant d'une expérience avérée dans le domaine. Les représentants des pays tels que le Mali, le Burkina Faso, le Sénégal et le Maroc ont pris part à cette rencontre d'échanges. A la suite de cet exercice, l'atelier de validation nationale s'est tenu le 24 avril 2026, et a réuni les parties prenantes du processus. Ces différentes rencontres ont été organisées de façon mixte, c'est-à-dire en mode présentiel et en ligne.

Dans la même veine, en vue d'impliquer davantage la diaspora dans la réalisation des projets à fort impact économique, un appel à candidature desdits projets a été lancé. Vingt (20) projets structurants ont été sélectionnés lors de la table-ronde économique, en marge du 9ème congrès panafricain qui s'est tenu du 08 au 12 décembre 2025 à Lomé. Ces 20 projets ont été compilés dans un recueil et font actuellement objet de présentation et de vulgarisation auprès des opérateurs économiques et la diaspora à travers des rencontres zoom hebdomadaires.

Il s'inscrit dans une démarche visant à faire de la diaspora non seulement une source de transferts financiers, mais également un partenaire stratégique du développement, en l'orientant vers des projets à forte valeur ajoutée pour la croissance et la création de l'emploi.

Par ailleurs, la finalisation et la publication du Guide des Togolais de l'extérieur apparaît comme une étape importante du processus d'accompagnement de la diaspora. Ce document a pour vocation d'orienter et d'assister la diaspora dans ses démarches administratives et de l'informer sur les procédures et pratiques en vigueur au Togo. Ce nouveau guide est disponible sous la forme physique et numérique et fera l'objet d'une large diffusion à travers les canaux des représentations diplomatiques du Togo à l'étranger et d'autres structures indiquées.

II.1.2.3.6. Réformes relatives au système de gestion des finances publiques : dans une perspective d'amélioration continue de la gestion des finances publiques, une stratégie de réforme assortie d'un plan d'actions a été élaborée sur la base des conclusions du rapport final de l'évaluation PEFA 2023.

L'état de mise en œuvre des réformes programmées au premier semestre de l'année 2026 est détaillé dans les paragraphes qui suivent.

II.1.2.3.6.1. Contributions institutionnelles au renforcement de la gouvernance des finances publiques : il met en avant les organes qui garantissent la régularité, la transparence et la crédibilité du système de gestion des finances publiques.

En appui aux réformes techniques, plusieurs directions et inspections ont contribué à la consolidation du système de gestion des finances publiques.

Les réformes de la Direction des finances (DF) et la Direction de la gestion informatique du personnel de l'Etat (DGIPE) constituent un binôme stratégique au cœur de la gestion budgétaire et administrative des agents publics. Leur collaboration permet de fiabiliser

les données relatives aux effectifs et à la masse salariale, garantissant ainsi une meilleure transparence et une maîtrise accrue des dépenses de personnel.

II.1.2.3.6.1.1. la DF assure le suivi de l'exécution budgétaire et la consolidation des comptes. Pour le premier semestre de l'année 2026, elle a élaboré le compte administratif consolidé de l'État à la suite d'un travail technique de pointage et de rapprochement des données d'exécution des dépenses de l'exercice 2025 issues du système intégré de gestion des finances publiques (SIGFiP), avec celles provenant des ministères sectoriels et des institutions de la République.

Par ailleurs, la réécriture du logiciel de traitement de la solde « Solde An 2000 » (phase 1) a été engagée afin d'améliorer son ergonomie et de corriger les défaillances constatées dans l'enregistrement, la saisie et la validation des opérations de solde. A ce stade, les écrans dédiés à ces fonctions ont été optimisés, renforçant ainsi la fiabilité du processus.

L'actualisation de l'outil de budgétisation des dépenses de personnel a également été entreprise. Les travaux ont consisté en l'ajout de nouveaux modules au logiciel existant, sur la base des observations formulées par les utilisateurs. Ces améliorations rendent l'outil plus efficace et opérationnel pour la prévision des dépenses de personnel.

Enfin, l'activité relative à la formation sur les outils de pilotage du budget programme, ainsi que sur l'éthique et la déontologie dans l'exécution des dépenses publiques n'a pas encore démarré. Conformément au PTBA, elle est programmée pour le deuxième semestre de l'année 2026.

Dans le cadre des réformes prioritaires inscrites dans la Feuille de route gouvernementale, la DGIPE a également engagé une action majeure relative au contrôle de l'exécution de la dépense publique, visant à renforcer la maîtrise et la fiabilisation des dépenses de l'Etat par la fiabilisation des effectifs de la fonction publique. Trois activités structurantes ont été retenues : la réalisation d'un recensement biométrique des agents de l'Etat, l'acquisition des équipements destinés à l'exploitation des données biométriques et la mise en place d'une base de données fiable, sécurisée et pérenne.

Les travaux préparatoires du recensement biométrique ont enregistré des avancées significatives. Le comité de pilotage a identifié les sites de recensement sur l'ensemble du territoire national, en tenant compte des contraintes logistiques et organisationnelles.

Des concertations avec le Ministère des finances et du budget, ainsi qu'avec la Caisse de Retraites du Togo, ont permis de consolider les bases de données existantes relatives aux agents de l'Etat. En collaboration avec l'Agence Togo Digital, une plateforme numérique de préinscription en ligne a été développée pour faciliter la collecte anticipée des informations. Avec l'appui de l'Agence Nationale d'Identification, les kits biométriques ont été configurés conformément aux spécifications techniques retenues.

Au premier semestre 2026, les activités ont connu une relance effective, marquée par un renforcement du pilotage stratégique et une révision des prévisions budgétaires. Une réunion stratégique s'est tenue au Cabinet du ministère de la Fonction publique, du travail et du dialogue social, suivie de plusieurs réunions techniques organisées à la Direction générale de la fonction publique. Ces concertations ont permis de préciser les modalités de mise en œuvre et d'actualiser le chronogramme des activités préparatoires. Les réflexions menées ont également conduit à envisager l'extension du périmètre du projet

au recensement biométrique des fonctionnaires retraités, afin de renforcer l'exhaustivité et la fiabilité des données relatives aux ressources humaines de l'Etat.

Concernant l'acquisition des équipements destinés à l'exploitation des données biométriques, les prévisions budgétaires ont été réévaluées pour tenir compte de l'évolution du périmètre du projet et des besoins techniques identifiés. Les activités opérationnelles demeurent toutefois conditionnées par la réception effective des équipements, indispensable au démarrage des opérations de collecte et de sécurisation des données. La mise en place d'une base de données fiable et sécurisée n'a pas encore débuté, car elle reste étroitement liée à la réalisation effective du recensement biométrique, dont les données constitueront le socle de la future base nationale des agents de l'Etat.

Au terme du semestre, le projet de recensement biométrique a enregistré des avancées importantes sur les plans stratégique, organisationnel et technique. Les travaux ont porté sur le renforcement de la gouvernance du projet, la consolidation des orientations opérationnelles, la révision des prévisions budgétaires et la poursuite des préparatifs techniques. L'extension envisagée du recensement des fonctionnaires retraités représente une évolution majeure qui permettra de disposer, à terme, d'une base de données exhaustive et fiable des ressources humaines de l'Etat. La poursuite des activités reste toutefois conditionnée à la disponibilité des ressources nécessaires, à la réception des équipements biométriques et à la validation du calendrier de lancement de l'opération sur l'ensemble du territoire national.

II.1.2.3.6.1.2. la Direction générale des études et analyses économiques (DGEAE) a renforcé son rôle stratégique en matière de gouvernance des finances publiques à travers la **production de projections macroéconomiques** et d'**analyses sectorielles** indispensables à la planification budgétaire et à la soutenabilité des politiques publiques.

Dans le cadre de la Stratégie de réformes de la gestion des finances publiques (SRGFP) 2026-2028, sensible au climat et au genre, elle a poursuivi ses efforts de modernisation et de consolidation de ses capacités techniques, en développant des outils de prévision plus performants et en améliorant ses dispositifs d'analyse pour garantir la fiabilité des données économiques et l'intégration des enjeux transversaux dans les politiques publiques.

Au premier semestre 2026, des avancées significatives ont été enregistrées dans le domaine de la prévision macroéconomique, avec l'amélioration du modèle national de prévision (PRECOMAT 3.0). Les modules relatifs au secteur réel, à la balance des paiements, à la dette et au tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) sont désormais disponibles.

La collecte des données, réalisée en collaboration avec les ministères sectoriels, a permis d'alimenter la base de données nationale. Cette assistance technique bénéficie de l'appui du Fonds monétaire international (FMI).

Parallèlement, elle a engagé la mise en place d'un système d'information moderne destiné à renforcer la gestion et l'exploitation des données économiques. Un consultant a été recruté et un premier prototype de la plateforme a été développé. Ce prototype, en cours d'amélioration, constitue une étape importante vers la mise en place d'un outil intégré et performant, capable de soutenir la production d'analyses économiques fiables et régulières.

Ces réalisations traduisent la volonté de la DGEAE de consolider son rôle stratégique dans la gouvernance des finances publiques, en dotant l'État d'outils modernes de prévision et de gestion des données, sensibles aux enjeux climatiques et de genre.

II.1.2.3.6.1.3. dans le cadre de sa mission de contrôle, d'étude, de conseil et d'évaluation en matière administrative, économique et financière, l'Inspection générale des finances (IGF) a prévu pour 2026 la mise en œuvre de réformes en lien avec le plan d'action de la réforme de la gestion des finances publiques. L'une des initiatives porte sur des échanges au sein du cadre de concertation autour des conclusions de la mission d'état des lieux. Considérée comme prioritaire, elle vise à renforcer le contrôle interne dans les départements ministériels grâce à la mise en place des inspections générales ministérielles et à assurer une exécution efficace du budget programme. Des recommandations ont été formulées à la suite de cette mission et seront examinées par le cadre de concertation des organes de contrôle des finances publiques (CCOCFP) avant l'élaboration de l'avant-projet de textes destinés à mieux encadrer l'activité de contrôle, conformément aux directives 1 et 6 de l'UEMOA.

Une autre réforme, programmée au second semestre, concerne la sensibilisation des entités auditées à l'élaboration de plans d'action pour le suivi des recommandations issues des missions d'audit et de contrôle. Elle doit permettre l'application effective des normes d'audit interne au sein de l'administration publique. La réussite de ces initiatives reposera sur une collaboration étroite entre les départements ministériels et les organes de contrôle, afin de consolider les acquis et renforcer la gouvernance financière.

Enfin, l'Inspection générale d'Etat (IGE) a renforcé les évaluations transversales de conformité et de performance, contribuant à une gouvernance plus efficace et crédible.

Ces contributions structurantes participent à la modernisation du système de gestion des finances publiques et à l'amélioration de la confiance des partenaires techniques et financiers.

II.1.2.3.6.1.4. Restitution des données sur l'exécution budgétaire et reddition des comptes : à fin juin 2026, l'exécution des activités de réforme menées par la Cour des comptes présente des avancées significatives, conformes aux dispositions de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et aux engagements inscrits dans le Plan stratégique 2021-2025 de l'institution. Dans le cadre de la réception des comptes de gestion de l'exercice 2025, les comptables publics ont transmis leurs comptes respectifs au greffe de la Cour des comptes dans le délai réglementaire du 30 juin de chaque année, conformément aux prescriptions de la LOLF.

Cette étape marque le respect des obligations légales en matière de reddition des comptes et constitue un préalable essentiel à l'examen juridictionnel. Parallèlement, la Cour des comptes a élaboré et transmis, par l'intermédiaire du ministère des finances et du budget, le Rapport d'observations provisoires sur l'exécution de la loi de finances (RELFP) de l'exercice 2025 aux entités contrôlées, afin de garantir le contradictoire, conformément aux principes de transparence et d'équité procédurale. Les observations formulées par les entités contrôlées ont ensuite été recueillies et transmises à la Cour, qui s'apprête à produire son rapport d'observations définitives.

Ce document intègre également l'examen des Rapports annuels de performance (RAP), permettant d'apprécier la cohérence entre les résultats obtenus et les objectifs budgétaires fixés. L'ensemble de ces travaux s'inscrit dans une logique de renforcement

de la discipline budgétaire, de promotion de la bonne gouvernance financière et de consolidation de la transparence dans la gestion publique, conformément aux normes internationales de contrôle externe (ISSAI) et aux engagements du Togo en matière de gestion axée sur les résultats.

II.1.2.3.6.1.5. Renforcement du contrôle de la gestion des finances publiques : avec le soutien technique et financier de la coopération allemande, à travers le projet de Bonne gouvernance financière (GFG) mis en œuvre par la GIZ, la Direction nationale du contrôle financier (DNCF) a poursuivi, au cours du premier semestre de l'année 2026, l'exécution de son plan opérationnel. Ces actions s'inscrivent dans la stratégie du Secrétariat permanent pour le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers, conformément aux recommandations formulées dans l'évaluation PEFA 2022 du Togo. Parallèlement, avec l'assistance technique d'experts du FMI, une avancée significative a été réalisée en matière de prévisibilité de l'exécution des dépenses, grâce à l'harmonisation entre le plan d'engagement, le plan de travail et budget annuel et le plan de trésorerie.

Dans ce cadre, plusieurs instruments méthodologiques ont été élaborés afin de renforcer la qualité du contrôle budgétaire et la soutenabilité des finances publiques. Il s'agit notamment du guide d'évaluation de la qualité de la programmation budgétaire, du guide d'appréciation de la soutenabilité budgétaire, du guide d'évaluation de la performance des programmes et du guide de l'audit des dispositifs de contrôle interne des ordonnateurs. L'informatisation du processus de prévisibilité de l'exécution des dépenses publiques constitue également une avancée majeure dans la modernisation du dispositif de contrôle.

Sur le plan réglementaire, deux arrêtés ont été signés par le Ministre des finances et du budget, posant les bases de la formalisation du dispositif de contrôle interne au sein du ministère.

Il s'agit de l'arrêté n°203/MFB/SG du 03 juin 2026 portant création, composition, organisation et fonctionnement du Comité de pilotage du contrôle interne financier (COPIL-CIF) et de l'Arrêté n°204/MFB/SG du 03 juin 2026 portant création, composition, organisation et fonctionnement de la cellule de Contrôle interne budgétaire (CIB). Ces textes constituent une phase pilote avant la généralisation du dispositif de contrôle interne dans l'ensemble des ministères sectoriels, des institutions de la République et des autres entités publiques de l'État.

Par ailleurs, les travaux de révision et d'ajustement du projet de décret relatif au calendrier des grandes étapes de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques, initiés en mars 2025, se poursuivent en vue de sa soumission au Conseil des ministres pour adoption. Ces travaux traduisent la volonté de renforcer la discipline budgétaire et d'assurer une meilleure prévisibilité dans la gestion des finances publiques.

Enfin, des initiatives complémentaires sont en cours, notamment l'élaboration du nouveau code d'éthique et de déontologie du contrôleur financier, la formation des ordonnateurs à travers des missions de sensibilisation et de vulgarisation du référentiel de contrôle financier, ainsi que l'organisation de forums d'échanges et de concertation avec les autres corps de contrôle, les organisations de la société civile et les structures décentralisées. Ces actions visent à consolider la transparence, la redevabilité et l'efficacité du système national de contrôle des finances publiques.

II.1.2.3.6.2. Structures opérationnelles et dispositifs de gestion budgétaire, fiscale et financière : ils assurent la mobilisation des recettes, la gestion de la dette, la régulation des marchés publics, la digitalisation des processus financiers et le pilotage budgétaire.

II.1.2.3.6.2.1. Marchés publics et transparence des procédures d'investissement public : l'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP) assure la régulation du système national de gestion de la commande publique, conformément aux dispositions de la loi n°2021-033 relative aux marchés publics et de la loi n°2021-034 sur les partenariats public-privé. Dans ce cadre, elle a engagé la mise en place du système électronique de passation des marchés publics (e-GP), destiné à digitaliser l'ensemble des procédures. Les travaux de réingénierie des processus ont démarré afin d'harmoniser et d'optimiser les pratiques existantes pour garantir une dématérialisation efficace et conforme aux exigences réglementaires.

Parallèlement, l'ARCOP poursuit l'opérationnalisation de l'Observatoire économique de la commande publique (OECp), chargé du recensement économique des contrats, de l'analyse des données et de la promotion des bonnes pratiques. Des avant-projets de textes relatifs à son fonctionnement ont été élaborés et un voyage d'étude a permis de s'inspirer des expériences étrangères. Enfin, l'ARCOP développe une stratégie de renforcement des capacités des cellules de gestion des marchés publics, appuyée par une plateforme de formation en ligne. Le rapport diagnostic a été finalisé en juin 2026 et une version provisoire de la stratégie est en cours d'élaboration.

De son côté, la Direction nationale du contrôle de la commande publique (DNCCP) est chargée d'assurer le contrôle a priori des procédures de passation des marchés publics supérieur aux seuils réglementaires, ainsi que le contrôle a posteriori de la régularité et de la conformité des procédures dont les montants sont inférieurs auxdits seuils.

Dans ce cadre, en mai 2026, elle a lancé des missions de contrôle a posteriori des procédures conduites sous le contrôle exclusif des commissions de contrôle des marchés publics (CCMP) des Autorités contractantes (AC). Ces missions visent à relever les insuffisances constatées dans le déroulement des procédures et à formuler des recommandations destinées à améliorer le système de gestion des marchés publics au sein des autorités contractantes.

Dans une logique d'amélioration continue de ses méthodes de travail, la DNCCP a également engagé un processus de digitalisation afin de fluidifier la gestion des dossiers qui lui sont soumis pour avis. Dans cette perspective, plusieurs outils numériques sont déjà déployés et les agents formés à leur utilisation.

II.1.2.3.6.2.2. Informatisation des services publics : dans le cadre de la mise en place du système de Gestion électronique des documents (GED), les travaux préparatoires se poursuivent avec l'appui de l'Organisme de mise en oeuvre du millenium challenge account-Togo (OMCA-Togo) et de la GIZ. Ils portent notamment sur l'aménagement de la salle d'archives, le diagnostic des systèmes existants en vue de l'implémentation de la GED, ainsi que la mise en place du circuit de traitement des dossiers. Aucune exécution financière n'a été enregistrée à ce stade.

S'agissant de l'élaboration du schéma directeur du ministère, les travaux se trouvent actuellement en phase préliminaire, laquelle consiste à collecter les informations relatives aux systèmes d'information existants au sein de l'ensemble des directions. Un courrier a été initié par Madame la Ministre et adressé à tous les départements concernés aux fins

de désignation d'un point focal devant servir d'interlocuteur dans le cadre de ce processus.

En matière de prévention et de résolution des incidents informatiques, les efforts portent essentiellement sur les problèmes de réseautage. Certains équipements sont actuellement hors d'usage ou présentent des dysfonctionnements, et des dispositions sont en cours de mise en œuvre pour y remédier.

Concernant la surveillance et la sécurisation du réseau, le ministère dispose d'un équipement dédié à la détection des tentatives d'intrusion dans ses systèmes. Les mesures nécessaires ont été prises pour y faire face, dans la conscience que la sécurité absolue demeure un objectif à atteindre en continu.

Enfin, le volet relatif au renforcement des capacités des acteurs sur les outils et les meilleures pratiques de gestion des données n'a pas été engagé à ce jour.

II.1.2.3.6.2.3. Renforcement de la comptabilité et de la gestion de la trésorerie : la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (DGTCP) poursuit activement la mise en œuvre des réformes engagées en vue de l'amélioration de la gestion des finances publiques, conformément aux exigences de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

En ce qui concerne la réforme relative à la gestion des deniers publics, de la reddition des comptes et du respect des délais réglementaires, la DGTCP a produit et transmis à la Cour des comptes par bordereau n° 255/MFB/SG/DGTCP/ACCE/2026, le Compte général de l'administration financière (CGAF) qui prend compte le bilan, le compte de résultat, le Tableau des opérations financières du Trésor (TOFT), ainsi que les états annexés.

Par ailleurs, le dépôt des comptes de gestion de l'exercice 2025 a été effectué, conformément aux dispositions de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF), qui fixent au 30 juin de chaque année la date limite de leur transmission.

A ce jour, l'ensemble des comptes de gestion des comptables principaux a été déposé. Le dernier compte est déposé le 26 juin 2026. Au total, 192 ont été transmis sur 192 comptes attendus, soit un taux de transmission de 100 %.

Dans le cadre de la gestion patrimoniale de l'Etat, un système d'information dédié à la gestion des matières est développé afin d'améliorer le suivi des biens meubles et immeubles publics. Les tests réalisés se sont révélés concluants. La prochaine étape consistera en son déploiement progressif au sein des ministères et institutions de la République.

En outre, la mise en place du réseau des comptables matières a connu une avancée significative avec la signature de l'arrêté n° 526/MEF/DGTCP/DELFIC/2024 du 27 décembre 2024 fixant les modalités de nomination des comptables matières et des magasiniers-fichistes dans les entités publiques. A ce jour, l'ensemble des ministères, ainsi que les 37 institutions concernées, ont transmis leurs propositions de nomination à la DGTCP. Sur cette base, un projet de décret portant nomination des comptables matières est élaboré et transmis au Cabinet du Ministre des Finances et du budget.

Dans une démarche de transparence budgétaire et de renforcement de l'accès à l'information financière, la DGTCP a procédé à l'actualisation de son site internet

institutionnel, mettant à la disposition du public plusieurs documents de référence, notamment :

- les bulletins statistiques couvrant la période 2019-2024 ;
- le Schéma directeur de modernisation du trésor (SDMT) ;
- les rapports analytiques sur l'exécution budgétaire et la performance financière.

S'agissant du renforcement du cadre institutionnel et réglementaire, les projets de textes relatifs :

- à la création de la Banque nationale d'investissement (BNI) ;
- à la création de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et
- à la création de l'Agence judiciaire de l'Etat (AJE) sont finalisés et soumis aux instances compétentes pour adoption.

Enfin, la DGTCP poursuit la mise en œuvre et l'opérationnalisation de la Banque du Trésor (BT). Dans ce cadre, la plateforme de banque en ligne (e-banking) a été développée et constitue une étape importante vers la modernisation des services bancaires du Trésor.

II.1.2.3.6.2.4. Réforme de gestion de la dette publique : les réformes engagées dans le cadre de la gestion de la dette publique contribuent à améliorer de manière significative les principaux indicateurs de coûts et de risques. L'exécution de la stratégie 2024-2026 a orienté le financement du besoin vers des ressources à maturité moyenne et longue, afin de maintenir le coût de la dette à un niveau raisonnable, d'améliorer le profil de risque et de réduire les pressions sur la trésorerie.

Dans cette dynamique, les interventions sur le marché régional, au cours de ce semestre, ont privilégié les instruments de maturité moyenne et longue, avec une maturité moyenne des émissions qui s'établit à 4,2 ans à fin mai 2026.

Les projections des indicateurs de coûts et risques à fin 2026, confirment une amélioration notable dans l'exécution de la stratégie d'endettement 2024-2026. Le coût de la dette devrait se maintenir autour de 4,4% malgré la hausse des rendements sur le marché régional et la mobilisation des emprunts commerciaux. La maturité moyenne progresserait à 7,4 ans portée par une mobilisation relativement importante de la dette extérieure en dépit du raccourcissement des maturités sur les émissions des titres publics durant la période d'exécution de la stratégie.

La stratégie de gestion de la dette sur la période 2027-2029 en cours d'élaboration, poursuivra cette orientation en privilégiant la mobilisation de ressources à maturité moyenne et longue, à des coûts abordables afin de maintenir ou d'améliorer les indicateurs de coûts et risques.

Parallèlement, des efforts soutenus continuent par être déployés pour renforcer la transparence et améliorer la qualité des informations relatives à la dette publique. A cet effet, le rapport analytique de la dette publique de l'année 2025, le bulletin statistique de la dette à fin décembre 2025 et la stratégie de gestion de la dette publique 2024-2026 actualisée ont été publiés. De même, un arrêté signé le 28 avril 2026, rend obligatoire la publication de l'évaluation annuelle de la performance des Spécialistes en valeur du trésor, ainsi que l'organisation de réunions régulières avec ces derniers.

Enfin, dans un souci de cohérence et pour expliquer la variation de l'encours de la dette publique, une analyse a rapproché les données de flux de la dette issues du TOFE avec

l'évolution de l'encours observée en 2025. Cette démarche a permis de mettre en évidence les déterminants de l'accumulation de la dette publique et de ressortir les écarts entre le financement net du déficit et la variation du stock de dette.

II.1.2.3.6.2.5. Suivi du portefeuille de participations publiques : la loi n°2025-005 portant régime juridique applicable aux entreprises publiques en République togolaise a été adoptée le 1^{er} avril 2025. Elle vise à renforcer la gouvernance, la performance et la transparence dans la gestion des entités concernées. Cette réforme s'inscrit dans la mise en œuvre de l'axe 3 de la feuille de route gouvernementale 2020-2025, consacré à la modernisation du pays et au renforcement de ses structures. Elle répond au besoin de transformation et de restructuration des entreprises publiques, en adaptant le cadre légal aux exigences contemporaines et aux standards internationaux.

Les principales innovations introduites par cette loi portent sur la suppression des Conseils de surveillance dans les sociétés d'Etat et le renforcement du rôle des Conseils d'administration, la décision de l'affectation des résultats et de l'approbation des comptes désormais confiée au Ministre chargé du portefeuille, la signature obligatoire de contrats de performance entre l'Etat et les entreprises publiques, ainsi que l'introduction de la fonction d'administrateur indépendant. Le décret d'application précise le rôle et les responsabilités de chaque acteur. Par ailleurs, une évaluation à mi-parcours des entreprises publiques est désormais réalisée et un rapport annuel est produit afin d'apprécier leur santé financière.

Depuis le point arrêté à fin décembre 2025, aucune avancée notable n'a été enregistrée au cours du premier semestre 2026.

II.1.2.3.6.2.6. Prévision, programmation et exécution budgétaire : la mise en œuvre du plan de réforme de la gestion budgétaire, entamée par le Togo avec l'introduction du budget-programme, illustre la volonté ferme du gouvernement de renforcer la rigueur dans l'allocation des ressources publiques et de consolider les fondements d'une gouvernance financière axée sur les résultats. Cette dynamique place la rationalisation des dépenses et l'efficacité budgétaire au cœur des priorités de la gestion des finances publiques.

Pour l'exercice 2026, la Direction Générale du budget et des finances (DGBF) a inscrit un ensemble de réformes destinées à assurer un pilotage plus efficace du processus budgétaire. Ces réformes reposent sur les principes de performance, de transparence et de soutenabilité, en cohérence avec les engagements pris dans le cadre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité (PCSC) de l'UEMOA, ainsi qu'avec les recommandations issues de l'évaluation PEFA.

Au terme du premier semestre 2026, la DGBF a enregistré une progression notable dans la mise en œuvre des réformes. Plusieurs avancées significatives ont été réalisées, notamment la production des notes d'analyse de l'impact des modifications de la politique de recettes et de dépenses, intégrées au projet de DPBEP 2027-2029. Ces travaux offrent un éclairage analytique indispensable à la prise de décision budgétaire pluriannuelle.

La production des notes d'analyse des écarts budgétaires, également insérées dans le projet de DPBEP 2027-2029, contribue à renforcer la cohérence entre les prévisions initiales et les réalisations effectives. La formation des cadres sur la budgétisation des investissements en autorisations d'engagement et crédits de paiement, organisée en juin 2026 avec l'appui technique du Fonds Monétaire International, a permis d'améliorer la

maîtrise des outils et méthodes de programmation pluriannuelle des dépenses d'investissement.

Un état des lieux pour l'identification et la quantification des risques climatiques budgétaires a également été conduit. Ce processus s'est déroulé en deux étapes : une formation sur les outils de quantification et d'évaluation des risques en avril 2026, suivie de la production d'une note de recommandations intégrée à la déclaration sur les risques budgétaires 2027-2029 en mai 2026, avec l'appui du FMI.

Par ailleurs, l'organisation des séances d'élaboration et de validation des DBSG au sein des ministères et institutions est en cours, avec une finalisation attendue au troisième trimestre. Plusieurs réformes demeurent en attente et sont programmées pour le second semestre, notamment l'actualisation des canevas de programmation pour intégrer les risques climatiques, l'élaboration du budget vert, les travaux relatifs à la budgétisation sensible au genre, ainsi qu'à la budgétisation sensible au dividende démographique. Cette dernière fait l'objet d'un projet de termes de référence soumis à la validation de la Commission Economique pour l'Afrique, en vue d'un démarrage courant juillet 2026.

II.1.2.3.6.2.7. Réformes de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF-Togo) : les réformes engagées par la CENTIF-Togo visent à consolider le dispositif national de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT/FP), à travers un renforcement du cadre juridique et institutionnel.

Dans le cadre du renforcement du dispositif de lutte contre la fraude fiscale et le faux, la CENTIF Togo a programmé, pour l'année 2026, huit (08) activités de réforme majeures. Le présent rapport de mise en œuvre rend compte des réalisations du premier semestre, couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2026. Il présente l'état d'avancement des actions déjà exécutées, de celles en cours de réalisation, ainsi que des activités non encore entamées.

Au cours du premier semestre 2026, deux réformes majeures ont été pleinement réalisées. D'une part, la CENTIF Togo a obtenu l'adoption par le Parlement de la nouvelle loi uniforme de LBC/FT/FP de l'UEMOA, destinée à renforcer le cadre juridique national en conformité avec les normes communautaires et internationales. Cette loi, votée par le Parlement et le Sénat, a été promulguée le 02 mars 2026 par le Président du Conseil. D'autre part, les projets de textes réglementaires d'application ont été élaborés et transmis à l'autorité compétente, à savoir le projet de décret désignant le premier responsable de l'autorité de contrôle des Entreprises et professions non financières désignées (EPNFD), visant à instaurer un cadre institutionnel clair pour une régulation efficace du secteur, ainsi que le projet de décret portant mesures de gel administratif, destiné à doter le pays d'un cadre opérationnel pour la mise en œuvre rapide de ces mesures conformément aux obligations internationales.

Trois activités sont par ailleurs en cours de réalisation. La finalisation de la nouvelle Stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive (BC/FT/FP) a franchi l'étape de l'élaboration du projet, transmis au ministère de la planification du développement dont les observations sont en cours d'intégration en vue de l'organisation d'un atelier de validation avec l'ensemble des parties prenantes. De même, l'évaluation spécifique des risques de BC/FT/FP en lien avec la criminalité maritime, destinée à

identifier les menaces et vulnérabilités du secteur afin de proposer des mesures adaptées de prévention et de répression, a abouti à la rédaction du rapport correspondant, dont seule l'intégration des observations reste à effectuer avant sa validation définitive. Enfin, dans le cadre du renforcement des capacités techniques des membres de la Commission consultative sur les mesures de gel administratif (CCGA) en matière de Sanctions financières ciblées (SFC), une première mission d'imprégnation de trois membres a été conduite auprès de l'homologue ivoirien, sur les deux missions prévues au profit des cinq membres concernés.

A ce stade, deux activités demeurent non entamées. Il s'agit, d'une part, de l'élaboration d'un rapport annuel sur l'application des dispositions relatives au gel administratif, ainsi que sur la mise en œuvre par le Togo des résolutions 1267, 1373 et 1540, de même que des résolutions subséquentes du Conseil de sécurité des Nations Unies, et d'autre part, de l'organisation d'un atelier de vulgarisation de la nouvelle loi uniforme relative à la LBC/FT/FP, à l'intention des acteurs nationaux concernés. Des dispositions préparatoires ont déjà été engagées pour ces deux activités, afin d'assurer leur réalisation dans les délais fixés par le chronogramme.

II.1.2.3.6.2.8. Unité de politique fiscale : l'Unité de politique fiscale (UPF) a poursuivi la mise en œuvre de ses réformes dans le cadre du Programme économique et financier FEC 2024-2027, avec l'appui technique et financier de la GIZ et du FMI. Sur les 15 activités programmées au PTBA 2026, une seule est entièrement réalisée (l'étude d'impact des dépenses fiscales au titre de l'exercice 2025) et 14 sont en cours de réalisation.

Parmi les avancées enregistrées au titre du semestre en revue, on peut citer entre autres le site web de l'UPF qui est opérationnel et accessible en ligne. Les études sur la fiscalité environnementale, la fiscalité du numérique et le potentiel de TVA des hôtels et assimilés sont en phase de finalisation. Les rapports sont en attente de validation nationale. La Stratégie de mobilisation des ressources à moyen terme (SRMT) 2026-2030 est en cours de finalisation avec le chiffrage des mesures et l'intégration des options de rationalisation des dépenses fiscales. Les simulations d'impact ex ante des mesures de la loi de finances 2027 sont en cours, ainsi que la consultation des acteurs du système fiscal en vue de l'identification des mesures de réforme pour la LF 2027.

L'essentiel des activités ayant enregistré un faible taux de réalisation physique est programmé pour le second semestre 2026, ce qui explique leur niveau d'avancement limité à mi-parcours. L'absence de ventilation détaillée des contributions des PTF demeure un facteur limitant pour l'analyse de l'exécution financière ; sa disponibilité permettra d'affiner significativement le calcul des taux correspondants et d'en renforcer la fiabilité.

II.1.2.3.6.2.9. Renforcement de la mobilisation des ressources : dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route gouvernementale 2025 (FDR 2025), le gouvernement togolais vise la mobilisation de 400 milliards de francs CFA supplémentaires en ressources internes afin de financer les actions de développement prioritaires. Pour atteindre cet objectif ambitieux, l'Office togolais des recettes (OTR) a déployé plusieurs leviers d'optimisation destinés à capter des recettes fiscales additionnelles, en cohérence avec les engagements macroéconomiques et les réformes structurelles en cours. Le Plan de travail et budget annuel 2026 de l'OTR regroupe quatre actions clés orientées vers l'amélioration du rendement fiscal. Il s'agit notamment de la finalisation du Plan stratégique 2026-2030 de l'OTR, de la mise en place d'outils RA-GAP pour l'analyse des

écarts fiscaux sur l'impôt sur les sociétés (IS) et de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), ainsi que du recensement foncier dans 8 communes du Grand Lomé.

L'état de mise en œuvre desdites réformes révèle qu'en ce qui concerne les études sectorielles, les deux études relatives à l'analyse des écarts fiscaux et la mise en place des maquettes-outils RA-GAP pour les impôts sur les sociétés et la TVA sont toutes presque terminées. Il ne reste que quelques ajustements des applications développées. Dans le cadre de l'élaboration des documents de pilotage de l'Office, le nouveau Plan stratégique 2026-2030 a été élaboré et finalisé et est actuellement en cours de mise en œuvre. Pour ce qui concerne la réalisation du recensement foncier les huit (08) communes restantes du Grand Lomé, le processus de la sélection des cabinets est terminé. La signature des contrats et la mise à disposition des fonds de la part de Banque africaine de développement sont attendues pour permettre à l'unité de gestion opérationnelle de l'activité de pouvoir démarrer le recensement.

II.1.2.3.6.2.10. Renforcement du processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi- évaluation du programme d'investissement public (PIP) : dans le cadre de son Plan de travail et budget annuel (PTBA) 2026, le Ministère de la planification du développement a inscrit deux mesures de réforme majeures, déclinées en cinq actions stratégiques. Ces actions portent sur l'élaboration du programme d'investissement public (PIP) 2027-2029, l'élargissement du champ de couverture du PIP, le suivi de l'exécution des projets inscrits au PIP, la digitalisation du processus de programmation des projets d'investissement public, ainsi que l'opérationnalisation du Système intégré de gestion des financements de développement (SIGFiDe). A fin juin 2026, le niveau de réalisation de ces réformes se présente comme suit :

Concernant l'élaboration du PIP 2027-2029, le document initial a été conçu et transmis au Ministère des finances et du budget (MFB) pour alimenter le Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP). L'innovation majeure introduite cette année réside dans l'institution du plan de travail et budget pluriannuel pour permettre une meilleure stabilisation des activités des projets et une meilleure analyse de la cohérence de ces derniers avec les priorités du secteur et du gouvernement.

Les travaux préparatoires pour le PIP cadré et le PIP final sont en cours, conformément au calendrier budgétaire national.

S'agissant de l'élargissement du champ du PIP, les préparatifs sont également en cours pour la transmission des courriers aux entités concernées. Cette extension vise à intégrer les collectivités territoriales, les Etablissements publics administratifs (EPA), les sociétés d'Etat, ainsi que les Comptes d'affectation spéciale (CAS), afin de renforcer l'inclusivité et la représentativité du PIP dans la planification nationale.

En matière de suivi de l'exécution du PIP, une revue semestrielle a été organisée, permettant d'évaluer l'état d'avancement des dépenses d'investissement et de préparer les acteurs à un éventuel collectif budgétaire. Pour l'exercice en cours, de nouvelles exigences ont été introduites dans l'outil de collecte, notamment en matière de projection des dépenses en fin 2026 pour permettre la réorientation des ressources susceptibles de ne pas être consommées eu égard à l'évolution de l'exécution.

Enfin, dans le cadre de l'opérationnalisation du SIGFiDe, les préparatifs sont en cours pour le démarrage de l'exploitation de la plateforme. Ce système vise à centraliser, sécuriser et

fluidifier la gestion des financements de développement, en assurant une meilleure traçabilité et une coordination renforcée entre les bailleurs et les structures nationales.

II.1.2.3.6.2.11. Secteur changement climatique : l'équilibre climatique mondial demeure fortement compromis. Pour le Togo, situé en zone intertropicale avec ses régimes climatiques guinéen et soudanien, les impacts sont directs et se manifestent à travers la variabilité pluviométrique, l'érosion côtière et les pressions croissantes sur le secteur agricole. Fidèle à l'engagement pris en 2025 de « gérer l'inévitable et prévenir l'ingérable », le Ministère de l'environnement, des ressources forestières, de la protection côtière et du changement climatique (MERFPCCC) a poursuivi la mise en œuvre des réformes structurantes engagées, notamment la Loi Climat promulguée le 14 avril 2025, la loi sur les aires protégées et la loi-cadre sur l'environnement, avec pour objectif constant d'inscrire l'émergence nationale dans une trajectoire compatible avec les impératifs climatiques, conformément à l'Accord de Paris et aux Contributions déterminées au niveau national (CDN).

Les avancées enregistrées portent sur trois axes principaux. En matière de mobilisation des financements climat, la stratégie nationale a continué d'être opérationnalisée : plusieurs notes conceptuelles ont été finalisées et soumises aux guichets des Fonds climat, en application des dispositions de l'Accord de Paris, et l'activité de cadrage correspondante est considérée comme réalisée. S'agissant du renforcement des capacités, les treize activités en cours concernent principalement des ateliers de sensibilisation des acteurs territoriaux, du secteur privé et de la société civile aux risques climatiques et aux techniques de mobilisation des ressources, ainsi que la vulgarisation de la loi Climat du 14 avril 2025 et le suivi des avant-projets de code forestier et de la loi sur les risques biotechnologiques transmis en 2025. Sur le plan du suivi des engagements internationaux, les recommandations issues de l'évaluation à mi-parcours des CDN de 2025 sont en cours d'intégration dans les outils de programmation 2026, et le Togo maintient sa position parmi les Etats dotés d'une stratégie de développement à long terme à faible émission de carbone et résiliente.

Sur le plan financier, un décalage est observé entre les engagements et les décaissements, lié au cycle des marchés publics et aux procédures des partenaires. Les ressources mobilisées ont néanmoins permis de couvrir les études, les ateliers et le fonctionnement du dispositif national de Mesure, rapportage et vérification (MRV). Cet écart appelle une accélération des décaissements au second semestre afin de soutenir la montée en charge des activités en cours. Par ailleurs, l'unique activité non encore réalisée à ce jour est conditionnée par l'adoption définitive du projet de loi portant Loi-cadre sur l'environnement actuellement en attente au Secrétariat général du gouvernement.

Pour le second semestre 2026, le ministère priorisera l'accélération des décaissements afin d'aligner l'exécution financière sur l'exécution physique et de lever les contraintes de trésorerie pesant sur les activités en cours. La finalisation des textes législatifs en instance constituera également un axe prioritaire, en vue de lever le blocage sur l'activité non réalisée et de sécuriser le cadre juridique d'ensemble. Enfin, la capitalisation des résultats des activités en cours visera à obtenir les premières approbations de financement climat et à lancer les projets de terrain.

A fin juin 2026, le secteur de l'environnement, des ressources forestières, de la protection côtière et du changement climatique affiche une dynamique positive, les fondations juridiques posées en 2025 servant désormais de socle à l'action. L'enjeu du second

semestre sera de transformer cette dynamique en résultats concrets et en financements mobilisés, pour préserver un environnement viable et vivable pour les générations actuelles et futures.

III- Résultats et constats

A fin juin 2026, le taux moyen d'exécution physique des réformes s'établit à **68,4%** et le taux d'exécution financière à **63,3%**.

Le tableau ci-dessous détaille ces taux par ministère et institution, suivi des principales contraintes identifiées au cours du semestre.

III. 1. Taux d'exécution physique et financière par ministère et institution

N°	Ministères / Institutions	Taux global d'exécution physique (%)	Taux global d'exécution financière (%)
1	Ministère délégué auprès du Ministre de l'Aménagement du Territoire chargé de l'Eau et de l'Assainissement	47,5	26,9
2	Ministère de la solidarité, du genre, de la famille et de la protection de l'enfance	86,7	76,7
3	Ministère de la Justice et des Droits de humains / justice	79	48
4	Ministère de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Couverture sanitaire universel et des Assurances	62	60
5	Ministère de la Justice et des Droits de humains / droit de l'homme	48,3	0
6	Ministère des Affaires Etrangères, de la coopération, de l'intégration africaine et des togolais de l'extérieur	98,7	100
7	Ministère délégué auprès du ministre de l'Education nationale, chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique	60	100
8	Ministère de l'Education nationale / Enseignements Primaire et Secondaire	57	100
9	Ministère de l'Education nationale / l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage	26,7	2,3
10	Ministère de la Communication	57,5	39,5
11	Ministère délégué auprès du ministre de Développement a la base et de l'Economie social et solidaire, chargé de la jeunesse et des sports	66,7	60
12	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, des ressources animales et de la souveraineté alimentaire	76	61

N°	Ministères / Institutions	Taux global d'exécution physique (%)	Taux global d'exécution financière (%)
1 3	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme	71	65
1 4	Ministère délégué auprès du ministre de l'aménagement du territoire chargé des travaux publics et des infrastructures	60	50
1 5	Ministère des Transports	69,6	37,2
1 6	Ministère de l'Administration Territoriale, de la gouvernance locale, et des affaires coutumières	75	75
1 7	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (climat)	96	80
1 8	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (économie bleu)	90,0	0
1 9	Ministère de l'Economie Maritime	66	60
2 0	Ministère délégué auprès du ministre de l'Economie, chargé du commerce et du contrôle qualité	92,9	100
2 1	Ministère du Développement à la base et de l'Economie sociale et solidaire	62,5	61,5
2 2	Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts	36	0
2 3	Ministère délégué auprès du ministre de l'Economie chargé de la promotion des investissements, de l'industrie et de la souveraineté économique	87,9	66
2 4	Ministère délégué auprès du ministre de l'Economie chargé de l'Energie et des ressources minière	50	40
2 5	Ministère délégué auprès du ministre de l'aménagement du territoire chargé du développement local	72,5	70
2 6	Cour des Comptes	61,7	80
2 7	Direction Nationale du Contrôle Financier	90	76,7
2 8	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique	66,7	55,9
2 9	Direction de la Dette Publique et du Financement	94	94
3 0	Inspection Générale d'Etat	60	60

N°	Ministères / Institutions	Taux global d'exécution physique (%)	Taux global d'exécution financière (%)
3 1	Inspection Générale des Finances	0	0
3 2	Ministère de l'Economie et de la veille stratégique	60	50
3 3	Autorité de Régulation de la Commande Publique	67	58,3
3 4	Direction Nationale du Contrôle de la Commande Publique	70	77,7
3 5	Ministère de la Sécurité	75	75
3 6	Ministère de la Fonction publique, du Travail et du Dialogue Social	0	0
3 7	Office Togolais des Recettes	93,3	93,3
3 8	Unité de Politique Fiscale	51,4	30,0
3 9	Direction Générale du Budget et des Finances	91,7	83,3
4 0	Direction des Finances	78	50
4 1	Direction de la Gestion Informatique du Personnel de l'Etat	0	0
4 2	Cellule Informatique	45	40
4 3	Ministère de la Planification du Développement et de la Coopération	100	100
4 4	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières	75	65
• Taux moyen d'exécution		68,4	63,3

III.2. Principales contraintes identifiées au cours du semestre

Plusieurs difficultés freinent l'atteinte des objectifs à savoir :

- plusieurs décrets et arrêtés sont en instance d'études au niveau de la hiérarchie ;
- absence d'informations précises sur les financements attendus des partenaires techniques et financiers (PTF), limitant la visibilité des acteurs sur les décaissements prévus ou réalisés ;
- faible coordination entre les points focaux et les responsables de mise en œuvre au sein des ministères, ce qui engendre des doublons et une dispersion des efforts ;
- insuffisance de mécanismes de suivi et de reporting réguliers dans les ministères et institutions de l'Etat, réduisant la capacité d'anticipation et de correction rapide.

IV- Recommandations

Pour lever les contraintes identifiées et consolider la performance du dispositif de suivi, les recommandations suivantes sont formulées :

- associer un représentant du **Secrétariat général du Gouvernement** aux réunions de suivi des réformes, afin de traiter efficacement les questions relatives aux textes réglementaires ;
- procéder à la **mobilisation de ressources financières suffisantes** pour garantir la mise en œuvre effective des réformes ;
- mettre à disposition, dans les délais requis, les **financements nécessaires** afin de permettre la poursuite effective des activités de réforme ;
- organiser des séances de **sensibilisation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des réformes**, afin de renforcer le respect des délais et d'assurer une meilleure accessibilité des informations aux points focaux ;
- mettre en place, par les ministères et institutions, un **dispositif de suivi** des réformes inspiré du mécanisme déjà utilisé par le **Secrétariat permanent (SP-PRPF)** ;
- décliner les **activités de réforme en tâches opérationnelles**, afin d'assurer une meilleure visibilité dans leur mise en œuvre.

Conclusion

La mise en œuvre des réformes au premier semestre 2026, bien qu'inscrite dans un contexte de transition institutionnelle marqué par la mise en œuvre du processus de mise en place d'une nouvelle feuille de route gouvernementale avec entre autres la définition de trois axes stratégiques et la consultation des parties prenantes, a permis de maintenir une dynamique de continuité sur la base de la FDR 2020-2025. Les résultats obtenus traduisent non seulement des avancées réelles mais aussi des défis persistants, notamment en matière de mobilisation des ressources, de respect des échéanciers et de coordination interinstitutionnelle.

La comparaison avec les performances de 2025 révèle un ralentissement qui appelle des mesures correctives pour renforcer l'efficacité du dispositif de suivi et garantir l'atteinte des objectifs stratégiques. Dans cette perspective, il est essentiel de consolider les acquis, d'améliorer la visibilité des financements, et d'accélérer l'élaboration de la nouvelle feuille de route afin de donner un cadre stratégique renouvelé aux réformes. Ce rapport constitue ainsi une base de réflexion et d'action pour orienter les efforts vers une mise en œuvre plus intégrale, harmonisée et durable des réformes.